



RAPPORT
DE RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
DE L'ENTREPRISE
2017



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

1 VISION ET AMBITION	2	7 GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ	25
1.1 Stratégie et gouvernance	2	7.1 Gouvernement d'entreprise	25
1.2 <i>Global Compact</i> et Objectifs de développement durable des Nations Unies	3	7.2 Conformité et éthique des affaires	25
		7.3 Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement	27
2 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	4	8 MÉTHODOLOGIES DE REPORTING	28
3 MATÉRIALITÉ RSE	5	8.1 Méthodes et protocoles	28
4 PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PERFORMANCES RSE	6	8.2 Récapitulatif des indicateurs clés de performance	28
5 RESPONSABILITÉ SOCIALE	7	9 ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE	32
5.1 Sécurité et santé	7	9.1 Attestation d'exhaustivité et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes	32
5.2 Gestion des risques industriels et prévention des sinistres	9	9.2 Tableau de correspondance avec les éléments "Grenelle II"	35
5.3 Gestion responsable des produits	10		
5.4 Ressources humaines	10		
5.5 Relations avec les communautés locales	15		
6 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	16		
6.1 Gestion responsable de l'environnement	16		
6.2 Efficacité énergétique et réduction des émissions	17		
6.3 Gestion responsable des ressources	21		
6.4 Biodiversité et réhabilitation	24		



2017

Rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Imerys apporte ainsi des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, adsorption, ou hydrophobie. Imerys respecte des critères ambitieux de développement responsable, que ce soit au plan social, environnemental ou bien du gouvernement d'entreprise.

Les informations sociales, environnementales et de gouvernance figurant dans ce rapport sont identiques à celles présentées dans le Document de Référence 2017 du Groupe. Ces informations ont fait l'objet d'un travail de vérification effectué par l'organisme tiers indépendant mandaté par le Groupe. La nature de ce travail et les conclusions associées sont détaillées dans le Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales, figurant en section 5.9 du Document de Référence 2017 du Groupe. Ce document est présenté en section 9.1 du présent Rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise pour en faciliter la lecture.

1 VISION ET AMBITION

1.1 STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

Imerys respecte le monde dans lequel il exerce ses activités. En s'engageant à jouer un rôle dans la société, à répondre à ses obligations envers les pays et les communautés où il est implanté, et à adopter une gestion responsable de l'environnement, le Groupe entend contribuer au développement durable.

Pour concrétiser ces ambitions, le Groupe a choisi d'aligner sa stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ⁽¹⁾ sur les grands cadres d'action internationaux : le *Global Compact* et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En 2017, Imerys s'est doté d'un nouveau comité de pilotage RSE. Cette instance, qui se réunit chaque trimestre, a pour responsabilité de définir les ambitions et la stratégie du Groupe en matière de RSE, d'en orienter la mise en œuvre et de suivre la progression des objectifs. L'organisation fonctionnelle de la RSE au sein du Groupe a également changé en 2017, avec la création d'un nouveau département sous la responsabilité du Directeur Juridique et Secrétaire Général. Ce département est en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie RSE, et a également pour mandat d'apporter une expertise et de proposer une orientation sur des sujets spécifiques, notamment l'environnement, la gestion responsable des produits, la gestion des risques industriels et la prévention des sinistres, l'assurance, les affaires gouvernementales et la coordination des activités RSE.

Les objectifs RSE 2017 du Groupe trouvent leur origine dans le plan triennal 2015-2017 de développement durable publié en 2014. Ce plan a été élaboré à partir des publications et apports de nombreuses parties prenantes internes et externes incluant

sans s'y limiter le Comité des Risques du Groupe, des comités d'experts, des associations professionnelles, des instituts de recherche sectoriels, des forums locaux, mais aussi en tenant compte des signaux provenant des clients et du marché et des grandes tendances mondiales. Des objectifs annuels contribuent à une amélioration des performances, articulée autour de trois axes : social, environnemental et de gouvernance. Les engagements de haut niveau, mentionnés dans la Charte Développement Durable du Groupe, sont les suivants :

- Sociaux : assurer le respect des collaborateurs et des communautés locales ;
- Environnementaux : minimiser les impacts négatifs des activités du Groupe sur l'environnement ;
- Gouvernance : établir une ambition RSE à l'échelle du Groupe et assurer que ses activités respectent l'éthique.

En 2017, le Groupe a décidé de développer un nouveau plan stratégique RSE, lancé de manière itérative à partir du début 2018. L'objectif à moyen terme de ce plan est d'intégrer encore davantage la RSE dans la stratégie du Groupe et de favoriser une amélioration systématique de la dimension responsable des opérations, continuant ainsi à réduire les risques, dégager des opportunités et construire les conditions d'une création de valeur à long terme.

Les objectifs complets et les premiers résultats de performance de ce nouveau programme RSE seront rapportés dans le Document de Référence 2018.

✓ Pour plus d'informations sur la gouvernance RSE du Groupe, voir le [paragraphe 1.3.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

✓ Pour plus d'informations sur le Comité des Risques, voir le [paragraphe 4.2.2 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

(1) En 2017, la politique "Développement Durable" du Groupe et ses objectifs associés (environnement, social, gouvernance) a été renommée "Responsabilité Sociétale de l'Entreprise".

1.2 GLOBAL COMPACT ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2016, Imerys est devenu membre signataire du *Global Compact* des Nations Unies et s'est ainsi engagé à fonder sa démarche d'entreprise sur les 10 principes suivants :

**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**



Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ■ Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Normes internationales du travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ■ Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ■ Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ■ Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ■ Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ■ Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

En septembre 2015, 193 États membres des Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable avec pour but de mettre fin à la pauvreté extrême, de protéger la planète et d'assurer la prospérité pour tous, dans le cadre d'un nouvel ordre du jour mondial. Imerys soutient les ambitions de ce programme et évalue dûment les politiques et les pratiques qui, dans ses activités, contribuent directement à ces objectifs de développement durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En accord avec les principes du *Global Compact* des Nations Unies, le Groupe soumettra sa première "Communication sur le Progrès" (COP) en 2018. Le présent Document de Référence, en détaillant les engagements, objectifs et résultats 2017 en matière de RSE, se veut une première étape de communication de ces progrès.

Afin d'élaborer la stratégie RSE du Groupe pour 2018 et au-delà, des groupes de réflexion et de travail internes ont été mis en place pour identifier les programmes à développer ou à renforcer.

2 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Pour mener ses activités dans le respect des pays, des communautés et des territoires où il est implanté, Imerys s'appuie sur les solides relations à long terme qu'il entretient avec ses parties prenantes clés. À cet égard, le Groupe est conscient de la nécessité de rendre compte à ces parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes. Leur identification et la compréhension de leurs besoins et de leurs attentes est une étape cruciale pour des relations durables et de qualité.

Dans ses activités à travers le monde, Imerys est ainsi amené à dialoguer et travailler avec :

- ses actionnaires et investisseurs ;
- des associations professionnelles ;
- les autorités gouvernementales ;
- des banques et courtiers ;
- ses clients ;
- ses concurrents et pairs ;
- des entreprises partenaires ;
- ses fournisseurs et sous-traitants ;
- les médias ;
- les membres des communautés locales ;
- des organisations non gouvernementales ;
- ses salariés.

Dans le cadre de la définition de sa nouvelle stratégie RSE, Imerys a lancé en 2017 un processus d'**évaluation de la matérialité** visant à mieux intégrer les attentes des parties prenantes, vis-à-vis des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels il est confronté. Ce processus peut être résumé en trois phases : **cadrage, engagement, analyse et validation**.

La **première phase**, le cadrage, consistait à identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance potentiellement pertinents pour Imerys. Cette étape a nécessité l'analyse de nombreux éléments, parmi lesquels les grandes tendances pouvant affecter les activités du Groupe à l'avenir, la Feuille de Route 2050 de l'*Industrial Minerals Association* (IMA) Europe ⁽¹⁾, et une sélection des stratégies RSE d'entreprises internationales. Ont été également étudiés les niveaux de maturité et les grandes thématiques RSE, ainsi qu'un certain nombre de stratégies sur le changement climatique, la biodiversité, la chaîne d'approvisionnement, la diversité et l'économie circulaire. Cette recherche a été enrichie d'une évaluation des indices d'agences de notation externes, d'un retour sur les performances RSE d'Imerys en 2016 et d'une revue des remontées du séminaire 2017 de direction du Groupe, pour identifier les points forts et les domaines à améliorer. À l'issue de cette première phase, une liste préliminaire d'enjeux significatifs a été établie et validée par des experts opérationnels et fonctionnels internes.

La **seconde phase**, l'engagement auprès des parties prenantes, s'est renforcé en 2017 grâce à deux enquêtes conduites auprès des collaborateurs et des parties prenantes externes. L'enquête globale sur l'engagement du personnel a été lancée début 2017, avec l'objectif de recueillir les perceptions et d'obtenir des retours confidentiels et anonymes de l'ensemble des entités du Groupe. L'enquête externe a été conduite auprès d'un panel de parties prenantes, se voulant représentatif en termes de types d'organisation (investisseurs, banques, communautés locales et associations) et de zones géographiques.

La **troisième phase** était celle de l'analyse et de la validation. Plusieurs entretiens ont été conduits avec les membres du Comité Exécutif et les Directeurs Généraux des divisions pour structurer les résultats préliminaires. L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par le comité de pilotage RSE et le Comité Exécutif, aboutissant à la définition des thèmes RSE à traiter et des mesures à prendre en priorité.

Le tableau ci-dessous regroupe les évaluations des agences de notation relatives aux performances environnementales, sociales et de gouvernance du Groupe, qui ont été incluses dans la définition des priorités matérielles RSE comme décrit plus haut.

Indices/Évaluation	Notation 2017
CDP Changement climatique ⁽¹⁾	B
FTSE4Good Index ⁽²⁾	Score absolu (0-5) = 3,3 Score relatif grands secteurs (1-100) = 58
Index MSCI des Leaders ESG ⁽³⁾	AAA

(1) Les détails sur le périmètre de l'évaluation du CDP et le système de notation sont disponibles sur : <https://www.cdp.net/en>.

(2) Les détails sur le périmètre des séries de l'index FTSE4Good et le système de notation sont disponibles sur : <http://www.ftse.com/products/indices/FTSE4Good>.

(3) Les détails sur le périmètre des Index MSCI des Leaders ESG et le système de notation sont disponibles sur : <https://www.msci.com/esg-indices>.

(1) IMA Europe a publié sa "Feuille de Route 2050" pour le secteur de l'industrie des minéraux en septembre 2014 : <http://www.imaginethefuture.eu/sites/default/files/imaginethefuture/IMA-Roadmap-2050-bleed-22092014-Web.pdf>. Cette feuille de route identifie les grandes tendances, les risques et les opportunités dans l'industrie des minéraux d'aujourd'hui à l'horizon 2050.

Les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'Imerys sont également évaluées par : Ethibel Sustainability Index Excellence Europe, Vigeo Europe 120, STOXX® Global ESG Leaders Index, Oekom, Ecovadis et Sedex Advance.

✓ Pour plus d'informations sur l'enquête auprès des collaborateurs du Groupe, voir [paragraphe 5.4.3 du présent Rapport](#).

✓ Pour plus d'informations sur les méthodologies de reporting RSE du Groupe, voir [paragraphe 8 du présent Rapport](#).

3 MATÉRIALITÉ RSE

Pour Imerys, une évaluation solide des enjeux clés est la première étape essentielle pour définir une stratégie RSE cohérente avec sa stratégie d'affaires à long terme, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes. La "matérialité", dans ce contexte, consiste à identifier les enjeux, menaces et opportunités qui pourraient avoir un impact négatif ou la capacité de créer de la valeur pour Imerys et ses parties prenantes.

Les défis et opportunités RSE d'Imerys sont regroupés en six piliers : sécurité et santé, capital humain, changement climatique, responsabilité environnementale, conduite éthique des affaires et gestion responsable des produits. Les enjeux présentés ici sont cohérents avec l'approche du risque et du contrôle interne présentée dans le [chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

Assurer **la sécurité et la santé** des employés du Groupe, ainsi que de ses sous-traitants, est la priorité numéro un d'Imerys. Offrir un lieu de travail sûr est une pierre angulaire de sa démarche durable.

Le **capital humain** d'Imerys est son actif le plus important. Ainsi, garantir le respect des droits de l'Homme et des pratiques de travail équitables, développer des outils de gestion des talents et des compétences, maintenir un dialogue social constructif et assurer un environnement divers et inclusif avec des opportunités égales pour tous sont déterminants dans la stratégie à long terme du Groupe.

Imerys veut contribuer à réduire les conséquences du **changement climatique** et est conscient de la tendance mondiale visant une économie à empreinte carbone faible ou nulle. Dans la transformation de minéraux industriels, cela exige une meilleure efficacité énergétique, passant par de nouvelles technologies, de nouveaux procédés et l'intégration de sources d'énergie renouvelable.

Les techniques employées pour traiter les minéraux industriels sont principalement physiques (concassage, broyage et tri) mais incluent également des procédés thermiques tels que la calcination et la

fusion. C'est par une **responsabilité environnementale** qu'Imerys s'efforce d'optimiser l'utilisation des ressources minérales et le traitement des minéraux solides, de limiter la consommation de ressources comme l'eau, de gérer les rejets de déchets industriels et des effluents gazeux et liquides, et de préserver la biodiversité ⁽¹⁾.

Favoriser une **conduite éthique des affaires** dans un environnement économique mondial en rapide évolution nécessite un solide gouvernement d'entreprise, qui est la fondation sur laquelle est bâti le Groupe. Cependant, l'évolution des réglementations, centrée sur des pratiques équitables et une chaîne d'approvisionnement responsable, exige une adaptation permanente des systèmes et processus du Groupe. Imerys doit également identifier et gérer les défis et opportunités en matière sociale dans un grand nombre d'économies régionales, nationales et internationales. En tant qu'employeur local, il génère des bénéfices socio-économiques concrets pour ses employés, sous-traitants et fournisseurs, aidant ainsi à combattre la pauvreté et contribuant au développement durable.

La **gestion responsable des produits** contribue au développement d'opportunités commerciales durables pour Imerys. Son expertise technologique le place en excellente position pour améliorer constamment l'efficacité des procédés et les méthodes de production de ses exploitations. Parallèlement, la capacité d'innovation d'Imerys, ainsi que sa connaissance des grandes tendances mondiales, lui permettront d'exploiter les opportunités de développement des minéraux, en tenant pleinement compte de l'empreinte environnementale et de la durabilité de ses produits.

En croisant les données provenant de différentes sources, Imerys est donc parvenu à une meilleure vision de ses enjeux "matériels". Ce qui lui permet d'orienter sa stratégie RSE à moyen et long terme de façon optimale pour le Groupe et ses parties prenantes.

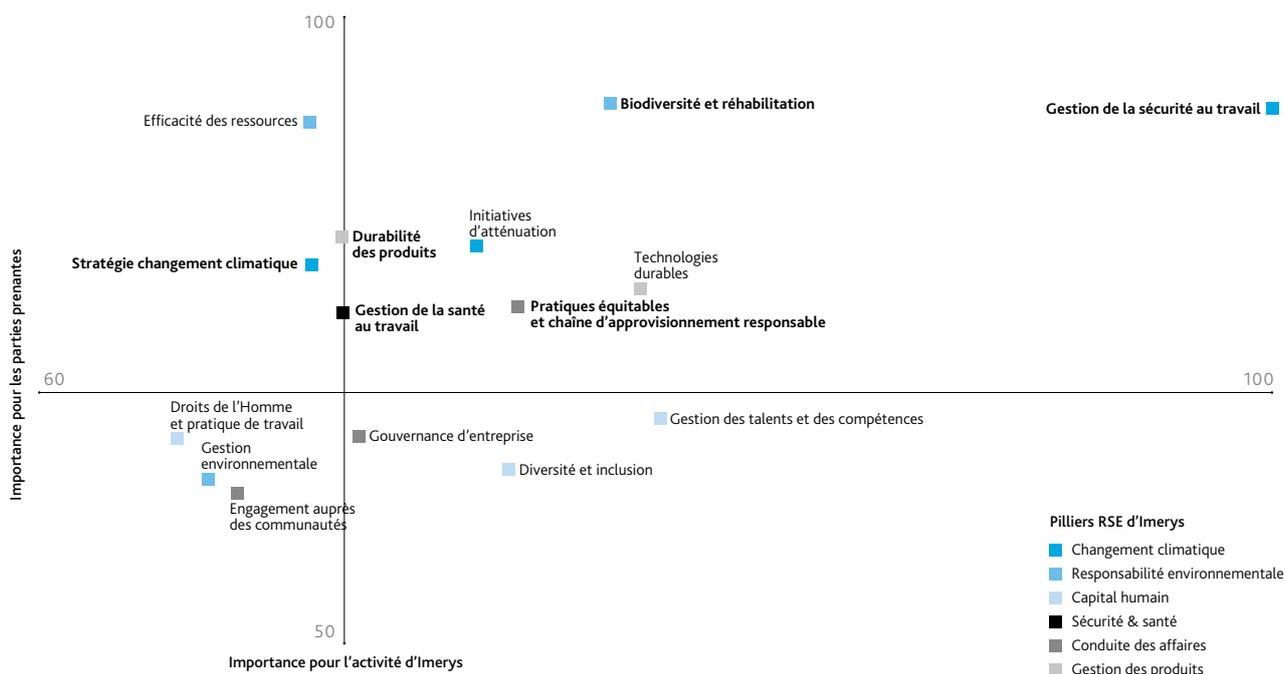
Les principales problématiques matérielles pour Imerys sont présentées dans le graphique ci-après, les **thèmes RSE prioritaires 2018** étant indiqués en gras.

(1) D'autres aspects environnementaux, tels que le bruit et les vibrations, la poussière et la fuite de substances dangereuses, peuvent être significatifs au niveau local, et, à cet égard, sont gérés conformément au système de management environnemental du site. Ils ne sont pas considérés comme matériels au niveau global.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PERFORMANCES RSE

Enjeux matériels et priorités 2018 pour Imerys



4 PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PERFORMANCES RSE

Dans les paragraphes suivants sont présentés plus en détail les engagements, objectifs et performances RSE du Groupe en 2017 – associés au plan triennal de développement durable – ainsi que leur alignement sur les principes du *Global Compact* et les ODD des Nations Unies, auxquels ils contribuent. Les objectifs du Groupe pour 2018, fondés sur la nouvelle stratégie RSE et liés aux enjeux matériels et aux attentes des parties prenantes, sont également présentés. Un récapitulatif complet des indicateurs clés de performance (KPI) non financiers du Groupe se trouve au [paragraphe 8.2 du présent Rapport](#). Tout changement dans les objectifs RSE intervenu en cours d'année est dûment noté. L'un des objectifs 2017 du Groupe, relatif à l'intégration du développement durable comme moteur de la stratégie commerciale d'Imerys, n'est pas rapporté dans ce Rapport car l'avancée vers cet objectif est liée aux nouvelles instances de gouvernance et stratégie RSE du Groupe, décrites aux [paragraphes 1 et 2 du présent Rapport](#).

En 2017, le Groupe a réalisé une série d'acquisitions, décrites dans le [paragraphe 1.4.2 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#). L'acquisition de Kerneos, en particulier, est susceptible d'affecter les performances RSE du Groupe, notamment en matière d'empreinte environnementale, en raison de la taille et de la nature des activités de l'entreprise. Cette société apporte une solide culture de responsabilité, ayant déployé depuis 2014 un programme RSE spécifique dans sa propre organisation. En mettant

à profit les synergies existantes entre la vision, les politiques et les programmes, l'intégration de Kerneos permettra de compléter et renforcer le déploiement de la démarche RSE du Groupe. Les impacts RSE potentiels de toutes les acquisitions d'Imerys en 2017 sont décrits chaque fois que nécessaire dans ce Rapport.

Au-delà des performances RSE dont Imerys fixe les objectifs au niveau du Groupe, un concours interne a été organisé au cours des 13 dernières années afin de développer et partager toutes les meilleures pratiques, innovations et solutions technologiques contribuant aux engagements RSE du Groupe et soutenant le progrès vers les ODD des Nations Unies. Au total, 847 projets ont été soumis dans le cadre de ce "Challenge DD" depuis sa création. L'édition 2017 a atteint un niveau record de participation, avec 130 propositions représentant toutes les zones géographiques et divisions du Groupe ⁽¹⁾. Pour être sélectionné, un projet doit aider à atteindre les objectifs du plan de développement durable 2015-2017 et viser des résultats à long terme. Imerys est déterminé à ce que le Challenge DD favorise durablement la sensibilisation et la compréhension des enjeux RSE, et serve de plateforme pour concrétiser la vision et les ambitions du Groupe en matière de développement durable.

✓ Pour plus d'informations sur les projets du Challenge DD, voir www.imerys.com.

(1) Kerneos, acquis par Imerys en juillet 2017, n'a pas participé au Challenge DD 2017 en tant que division, celui-ci ayant été lancé avant que l'acquisition ne soit finalisée.

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

5.1 SÉCURITÉ ET SANTÉ

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Développer une culture active de sécurité et de santé, en mettant en œuvre les trois axes du système de sécurité Imerys : conformité, amélioration continue et communication	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'AAT ≤ 1,05 pour les employés et les sous-traitants ⁽¹⁾ ■ Mettre en œuvre le plan d'action pour la collaboration entre cadres seniors et employés au niveau des sites ■ Organiser des événements SCIT (<i>Safety Culture Improvement Team</i>) sur 30 sites ■ S'assurer que toutes les divisions déploient des séances de formation à la sécurité pour les nouveaux responsables de production et responsables industriels ■ Lancer une nouvelle initiative sur la gestion de la sécurité chez les sous-traitants ■ Lancer une initiative sur l'ergonomie ⁽²⁾ 	Principe 1	ODD 3
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité au travail <ul style="list-style-type: none"> ● Taux d'AAT ≤ 1,31 pour les employés et les sous-traitants ⁽³⁾ ● Évaluer la maturité de la sécurité au travail dans toutes les activités du Groupe et développer des plans d'actions spécifiques au niveau des sites ■ Santé au travail <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une matrice de maturité pour la santé au travail intégrée dans "I-Cube" ■ Gestion responsable des produits <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une nouvelle politique Groupe concernant la gestion responsable des produits ainsi que les protocoles correspondants 		

(1) Le taux d'AAT (accidents avec arrêts de travail) combiné du Groupe pour les employés et les sous-traitants était de 1,42 à fin 2017 (voir section 5.1.1 ci-dessous pour les détails complémentaires).

(2) Un potentiel programme sur l'ergonomie, étudié en 2017, sera réexaminé en 2018, la progression vers cet objectif n'est donc pas rapportée dans ce Rapport.

(3) L'objectif de taux d'AAT combiné du Groupe pour les employés et les sous-traitants a été fixé à ≤ 1,31 pour 2018 afin de prendre en considération les modifications du périmètre de reporting du Groupe, qui inclut des acquisitions récentes.

La sécurité et la santé sont des valeurs fondamentales pour toutes les exploitations Imerys dans le monde. Le Groupe s'engage à développer une culture active de sécurité et de santé, au moyen de partenariats entre le management, les employés, les sous-traitants, les fournisseurs, les visiteurs et les communautés dans lesquelles il est implanté. De même, le Groupe s'engage à une amélioration continue des performances santé et sécurité, en fixant des objectifs et en assurant le suivi, reporting, audit et contrôle des actions. Ce cadre de sécurité et santé est fondamental pour la réussite du Groupe et contribue à l'ODD 3 [Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge].

5.1.1 SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Imerys exige de chaque exploitation qu'elle ait un système efficace de gestion de la sécurité. Les programmes sont construits dans le cadre du système de sécurité Imerys, sur un principe d'amélioration continue. Une matrice de maturité de la culture de sécurité intègre tous ces programmes et aide les entités à conduire des analyses de lacunes et à mener à bien leurs plans d'amélioration, en partenariat avec l'équipe industrielle et les professionnels de la sécurité, dans le cadre du programme d'excellence opérationnelle "I-Cube".

✓ Pour plus d'informations sur le programme "I-Cube", voir [paragraphe 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

La formation et la sensibilisation au système de santé et sécurité du Groupe s'effectuent par divers outils de communication et de formation, comprenant les "sommets sécurité", les universités sécurité Imerys (ISU), des séminaires par Internet, un parcours de formation en ligne appelé IM-Pulse, des réunions "boîte à outils sécurité" et les séminaires d'intégration pour les nouveaux managers. Les formations sur les thèmes santé et sécurité représentent 54 % du total des formations en 2017 (voir [paragraphe 8.2 du présent Rapport](#)).

Étant donné l'importance des comportements comme élément central d'une culture de la sécurité efficace (*Behavior-Based Safety*, BBS), les exploitations Imerys mettent en œuvre des programmes spécialisés "BBS" ou intègrent les facteurs comportementaux dans les inspections régulières de sécurité. L'amélioration des comportements est également évoquée dans un paragraphe spécifique de la matrice de maturité du Groupe.

Le Groupe reconnaît le rôle majeur que doit jouer l'encadrement supérieur dans la culture de la sécurité. Sa capacité à s'engager concrètement sur ce sujet avec tous les employés, au niveau des sites, est fondamentale pour améliorer continuellement les performances. Les sommets sécurité visent à renforcer le "leadership ressenti visible" (*Visible Felt Leadership*, VFL) parmi les cadres seniors, tandis que l'ISU adopte une approche personnalisée

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RESPONSABILITÉ SOCIALE

pour coacher les directeurs de sites, en vue de l'appropriation du concept de VFL jusqu'aux équipes de responsables. À la fin 2017, trois sommets sécurité, 119 visites de sécurité VFL par des membres du Comité Exécutif et neuf séances spéciales d'ISU ont été organisées, rassemblant près de 300 participants.

Des événements SCIT (*Safety Culture Improvement Team*) sont organisés par des professionnels Santé et Sécurité seniors pour améliorer la culture de la sécurité. Au total, 30 événements SCIT ont eu lieu en 2017, au niveau de l'objectif fixé pour cette année. Pour répondre aux attentes du Groupe en matière de culture de la sécurité, chaque nouveau directeur recruté depuis le début 2017 au niveau des divisions ou des régions a bénéficié d'une préparation spécifique à la sécurité avec un directeur régional Santé et Sécurité, et a participé à un événement SCIT. À la fin de l'année, ces directeurs assistent à un débriefing de sécurité en tête-à-tête avec un Vice-Président Exécutif du Groupe.

Une nouvelle initiative de sensibilisation a été lancée en 2017 : la première Journée de sécurité Imerys (*Safety Connect Day*), consacrée aux interactions entre engins et piétons. Elle a été marquée par le lancement exclusif d'un film aux images fortes, *Hidden Dangers* ("Dangers cachés"), commenté par le Président-Directeur Général du Groupe. La Direction et l'encadrement supérieur d'Imerys a démontré son engagement en participant aux activités et aux ateliers organisés ce jour-là dans tous les sites. L'événement deviendra un rendez-vous annuel sur le calendrier du Groupe.

✓ Pour plus d'informations sur le film *Hidden Dangers*, voir la chaîne "Imerys Replay" sur YouTube www.youtube.com/user/ImerysReplay.

Le Groupe dispose d'un processus de reporting interne des incidents de sécurité et de santé, avec une base de données associée. En cas d'incident, des enquêtes sont menées et des mesures correctives sont mises en œuvre au niveau du site, avec un suivi au niveau de la division. Des alertes sécurité sont émises

chaque fois qu'un accident avec arrêt de travail se produit, afin de partager les causes fondamentales et les leçons à en tirer. Le cas échéant, les mesures correctives identifiées lors de l'enquête sur un incident sont directement intégrées dans la mise à jour suivante des protocoles de sécurité du Groupe, afin de réduire les risques de récurrence. En 2017, près de 59 alertes sécurité ont été émises par le Groupe.

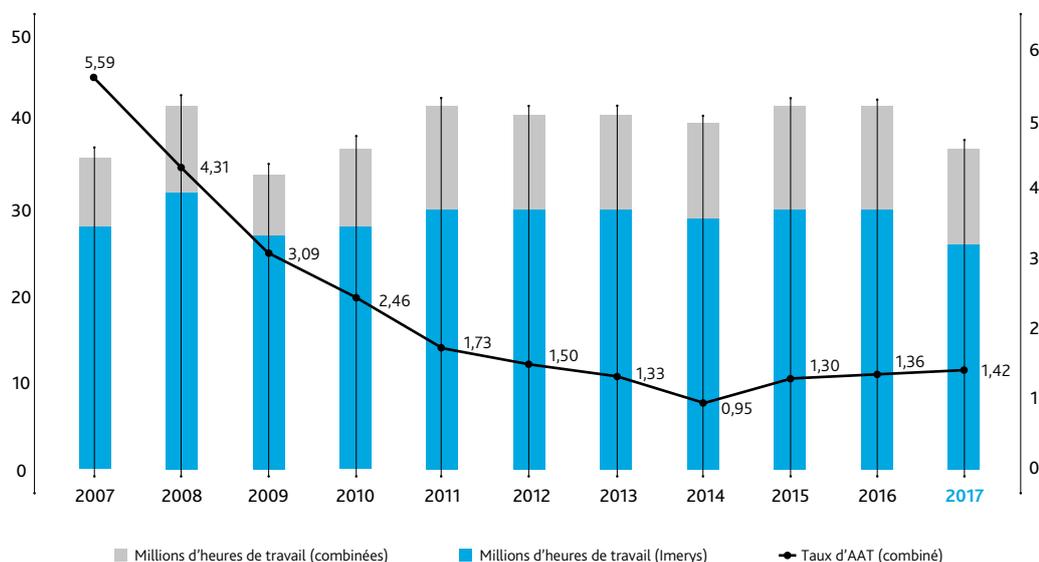
Les exigences de conformité en matière de sécurité, pour chaque exploitation Imerys, intègrent non seulement la législation et la réglementation locales, mais aussi les politiques, protocoles et procédures santé et sécurité (EHS) du Groupe. En 2017, l'équipe d'audit EHS du Groupe a mené près de 30 audits de conformité approfondis sur site. Les mesures correctives sont suivies par l'équipe centrale EHS jusqu'à leur pleine exécution, via un logiciel en ligne.

L'alignement des sous-traitants sur le système de sécurité d'Imerys et sur ses attentes en matière de culture de la sécurité est fondamental pour atteindre les objectifs du Groupe. Dans cette perspective, une nouvelle initiative de gestion de la sécurité chez les sous-traitants a été lancée en 2017 : elle décrit une approche commune et systématique pour la sélection, le suivi et l'amélioration continue des performances de santé et sécurité chez les fournisseurs d'Imerys et leurs sous-traitants.

Les performances de sécurité d'Imerys font l'objet d'un suivi et d'une analyse mensuels, en utilisant comme indicateurs le nombre de décès, d'accidents avec arrêt de travail, d'accidents invalidants et d'accidents sans arrêt de travail. Tous les niveaux du Groupe ont enregistré des indicateurs de performance sécurité chaque mois. La progression des programmes et objectifs clés mentionnés plus haut est examinée chaque trimestre.

✓ Pour plus d'informations sur les méthodologies et le chiffrage du reporting sécurité, voir paragraphe 8 du présent Rapport.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (AAT)



À fin décembre 2017, le taux de fréquence combiné des accidents avec arrêt de travail (AAT) dans le Groupe était de 1,42 et le taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR) ⁽¹⁾ était de 5,17. Malgré les améliorations significatives observées globalement au cours des 10 dernières années, les résultats de cette année ne répondent pas aux ambitions du Groupe. Imerys s'engage à opérer les changements nécessaires afin d'éradiquer les accidents invalidants et les décès, et doit continuer à se concentrer sur l'amélioration continue des performances en matière de sécurité. Malheureusement, en 2017, un sous-traitant Imerys a été victime d'un accident mortel à Ipoh (Malaisie), suite à l'éclatement du pneu avant d'un camion-benne articulée.

5.1.2 SANTÉ AU TRAVAIL

Imerys considère la santé au travail comme une priorité, tant pour ses employés que pour ses sous-traitants. L'exploitation minière et la transformation de minéraux comportent des risques spécifiques, liés notamment à la poussière, au bruit et aux vibrations. De faibles quantités de produits chimiques sont utilisées pour certains procédés industriels et dans les laboratoires pour l'assurance qualité et la R&D. Certaines activités impliquent le déplacement de lourdes charges ou l'accomplissement de tâches répétitives

pouvant éventuellement poser des problèmes ergonomiques. Pour contrôler et atténuer ces risques, Imerys s'appuie sur un ensemble de protocoles de santé au travail, met en place des formations et vérifie systématiquement la conformité des procédures du Groupe ainsi que les réglementations applicables au travers du programme d'audit EHS.

Des mesures de réduction des poussières sont mises en œuvre et suivies via le programme "I-Cube" du Groupe. Au niveau des divisions, les programmes de santé se traduisent par des initiatives de bien-être au travail et sont soutenus par des campagnes de mobilisation et de communication. Il est prévu que le programme de santé au travail du Groupe soit évalué et renforcé dans un cycle d'amélioration continue en tant que **priorité RSE 2018**.

La plupart des sites européens du Groupe appliquent l'accord autonome de dialogue social européen sur la "protection de la santé des travailleurs par l'observation de bonnes pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent", négocié au sein du "Noyau européen pour la silice" (NEPSI) ⁽²⁾. Les campagnes de reporting du NEPSI ont lieu tous les deux ans, et le cinquième rapport NEPSI a été publié en avril 2016. 100 % des sites Imerys concernés en Europe ont participé à la campagne de 2016.

Maladies professionnelles

	2017	2016	2015
Maladies professionnelles avec arrêt de travail	2	2	7
Maladies professionnelles sans arrêt de travail	6	7	6
Total	8	9	13

En 2017, huit maladies professionnelles ont été rapportées par quatre sites différents du Groupe. Sept de ces cas étaient liés à des actions répétitives et un à une exposition prolongée au bruit.

Des traitements médicaux appropriés et des postes aménagés ont été mis en œuvre dans chaque cas, accompagnés de mesures correctives, comme la modification du poste de travail.

5.2 GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET PRÉVENTION DES SINISTRES

En raison de la nature des procédés industriels ou des infrastructures, certains sites d'Imerys sont exposés au risque d'incidents industriels, susceptibles de menacer l'environnement ou d'interrompre la continuité des activités du Groupe. À cet égard, la gestion des risques industriels et la prévention des sinistres sont des aspects essentiels de la sécurité du personnel et des actifs du Groupe.

En 2017, la gestion des risques industriels a été intégrée parmi les thèmes traités par le département RSE. Pour minimiser l'exposition, un groupe de travail pluridisciplinaire a identifié et hiérarchisé les principaux risques industriels susceptibles d'avoir un impact

important pour le Groupe, et défini des plans de prévention des risques revus par des tiers – ingénieurs spécialisés en gestion des risques et assureurs. Un réseau d'experts internes et externes, forts de compétences spécifiques dans le domaine des risques industriels et la prévention des sinistres, a été créé. Enfin, pour les quelques sites industriels où cela s'avère nécessaire, un système de management de la sécurité des procédés est en cours d'élaboration.

✓ Pour plus d'informations sur les facteurs de risque et le contrôle interne, voir chapitre 4 du Document de Référence 2017.

(1) Imerys a une définition du TRIR différente de celle des autres Groupes. De nombreux Groupes considèrent qu'un accident est "à enregistrer" quand son traitement requiert plus que les premiers secours. Imerys, pour sa part, considère comme enregistrable tout accident sans arrêt de travail dès lors qu'un professionnel de santé intervient dans le traitement, même si celui-ci se limite aux premiers secours.

(2) NEPSI : ce réseau européen pour la silice est composé d'employés et d'associations d'entreprises européennes qui ont signé l'accord multisectoriel de dialogue social.

5.3 GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

Imerys s'engage à fournir des produits de grande qualité à ses clients et, indirectement, aux utilisateurs finaux. Chaque division est responsable de la conformité réglementaire de ses produits et veille à prévenir les risques potentiels en matière de santé et de sécurité. Pour les produits fabriqués (ou importés) en Europe, le Groupe applique la directive européenne REACH (*Regulation, Evaluation and Authorization of Chemicals*). Les substances commercialisées par Imerys font souvent l'objet d'études de risques afin de déterminer leurs propriétés (par exemple, conformément à la réglementation GHS/CLP ⁽¹⁾ en Europe). Imerys suit de près ces études et étiquette ses produits de manière à en refléter convenablement les résultats.

Pour certains minéraux, le Groupe applique le programme *Mine to Market Mineral Management (M4)*, qui s'articule autour de quatre axes : (1) caractérisation du minerai/gisement à tous les stades du cycle minéral ; (2) suivi de la qualité du produit ; (3) hygiène industrielle et (4) revue de gestion. La caractérisation du minerai

commence dès la planification du projet minier et suit le minerai à tous les stades, jusqu'à traitement du produit. La qualité du produit est vérifiée en utilisant les meilleures techniques actuelles, et le minerai est rejeté s'il ne répond pas à de strictes normes de contrôle qualité.

En 2017, la gestion responsable des produits a également été intégrée parmi les thèmes traités par le département RSE, et le Groupe a renforcé cette expertise en créant un comité scientifique consultatif externe. Un groupe de réflexion régional a aussi été mis en place en Amérique du Nord pour discuter des évolutions de la réglementation et partager les meilleures pratiques, un concept qui sera reproduit dans d'autres régions.

À la fin 2017, près de 70 % des sites Imerys étaient certifiés ISO 9001 – systèmes de management de la qualité.

✓ Pour plus d'informations sur les certifications ISO 9001 du Groupe, voir chapitre 1 du Document de Référence 2017.

5.4 RESSOURCES HUMAINES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Développer les capacités personnelles et professionnelles de nos employés, leur offrir des prestations appropriées, promouvoir la diversité sur le lieu de travail et entretenir un bon climat social en favorisant un environnement de respect mutuel Respecter les droits fondamentaux énoncés par les grandes conventions internationales et la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et prendre des mesures particulières pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Continuer de superviser la mise en œuvre de nouveaux plans de prestations sociales dans une série de pays (Japon, Italie, Nouvelle-Zélande, Belgique, etc.) ■ Lancer une communication interne sur le programme Éducation (alphabétisation et calcul) ■ Donner plus de portée au Challenge DD pour soutenir le programme Éducation dans des pays ciblés ■ Mettre en place un rapport mensuel pour mesurer l'avancement du programme Éducation ■ Créer des outils pertinents pour les représentants des RH et des employés, afin de contribuer à l'appropriation et à la diffusion du programme Éducation ■ Disposer de chartes pour la diversité, l'alphabétisation et la protection sociale agréées par le comité d'entreprise européen ⁽¹⁾ 		
	Objectifs 2018 <ul style="list-style-type: none"> ■ Droits de l'Homme et pratiques de travail <ul style="list-style-type: none"> ● Définir et mettre en œuvre les plans d'action prioritaires au niveau du Groupe suite à l'enquête sur l'engagement des employés ■ Gestion des talents et des compétences <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une intégration complète du modèle de management <i>Imerys Leadership Behaviours</i> dans les programmes, processus et outils RH ● Concevoir et mettre en œuvre une politique et un processus de recrutement global ● Concevoir et déployer un programme d'accueil pour les nouveaux collaborateurs du Groupe ■ Dialogue social <ul style="list-style-type: none"> ● Définir et mettre en œuvre les plans d'action au niveau local suite à l'enquête sur l'engagement des employés ■ Diversité et inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Adapter les politiques et pratiques de recrutement et de mobilité d'Imerys pour renforcer la diversité des équipes ● Élaborer et déployer des programmes de formation et de communication sur les préjugés inconscients ● Développer une matrice de maturité "diversité et inclusion" pour piloter les programmes de diversité et inclusion du Groupe 	Principe 1 Principe 2 Principe 3 Principe 4 Principe 5 Principe 6	ODD 4 ODD 5 ODD 8 ODD 10

(1) En 2017, cet objectif a été réajusté pour couvrir une charte sur l'alphabétisation approuvée par le comité d'entreprise européen, qui est rapportée en tant que telle dans ce Rapport.

(1) GHS/CLP : Système général harmonisé/Classification, étiquetage et emballage des produits chimiques.

Le capital humain est au cœur des activités d'Imerys. Le Groupe veut créer des conditions de travail qui favorisent l'épanouissement de ses collaborateurs, facteur clé de croissance et de transformation. À cet égard, les politiques et pratiques de la Direction des Ressources Humaines du Groupe sont fondées sur l'équité, l'ouverture et le respect mutuel. Les objectifs à long terme du Groupe sont d'identifier, attirer, sélectionner et retenir les talents ; de développer et de fournir les compétences essentielles ; de partager les idées, les projets et les bonnes pratiques dans toute l'organisation ; et d'assurer la transparence et la conformité aux exigences légales et aux politiques et règlements d'Imerys.

Le Groupe s'engage à respecter et promouvoir la Charte internationale des droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière de non-discrimination, de respect de la vie privée, de non-travail des enfants, de rémunération et de temps de travail. Pour améliorer ses procédures, le Groupe met à jour régulièrement ses politiques Ressources Humaines. Par son engagement constant sur ces thèmes, il contribue à divers ODD.

Emploi ⁽¹⁾

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Effectif total déclaré	18 359	15 697	+ 17 %
dont effectif permanent (contrat à durée indéterminée)	17 381	15 003	+ 16 %
dont effectif temporaire (contrat à durée déterminée, d'apprentissage et de professionnalisation)	978	694	+ 41 %

(1) En 2016, le Groupe a rendu compte de ses contrats intérimaires et de sous-traitance. Du fait des difficultés de collecte des données de personnels extérieurs répondant aux définitions de reporting du Groupe, ces dernières ne figurent pas dans le présent Rapport ; elles seront affinées et réintroduites dans les prochains exercices de reporting.

5.4.1 DROITS DE L'HOMME ET DROIT DU TRAVAIL

Imerys s'efforce de promouvoir le respect mutuel et la diversité dans toutes ses pratiques, dans les échanges avec ses employés, ses prestataires, ses fournisseurs, ses clients et ses distributeurs, et dans les communautés locales où il est implanté. Imerys juge que la gestion des relations avec ses collaborateurs est cruciale pour la création d'un environnement dans lequel tous les employés peuvent exceller. Par ses pratiques d'emploi, Imerys veut avoir un impact positif sur le bien-être de ses collaborateurs et sur les communautés locales, et contribuer ainsi à l'ODD 8 [Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous].

Imerys reconnaît le droit de liberté d'association et le droit de négociation collective, qui sont clairement énoncés dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et la politique d'engagement des employés du Groupe. Fin 2017, environ 68 % des employés étaient couverts par une convention collective. Ces conventions portent sur des sujets tels que la santé et la sécurité, l'organisation du travail et les heures de travail, la formation, la rémunération et les avantages, et l'égalité des chances.

Imerys est déterminé à prendre des mesures efficaces pour éliminer la discrimination et pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Dans l'évaluation préalable de tout nouveau projet, comme dans l'audit interne des activités existantes, la conformité aux protocoles du Groupe sur les droits de l'Homme et le droit du travail, comprenant la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé est incluse dans le devoir de vigilance. Ces protocoles sont en place depuis 2009, et ont été révisés et mis à jour en 2017.

✓ Pour plus d'informations sur le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, voir paragraphe 7.2 du présent Rapport.

Le Groupe a poursuivi ses actions pour octroyer des avantages sociaux à tous ses employés dans le monde. Une assurance décès et invalidité est désormais effective pour tous les employés en Turquie et en Chine et, parallèlement, des évaluations détaillées ont été réalisées en Allemagne et en Belgique, où des couvertures harmonisées seront mises en place à partir de janvier 2018. Imerys continuera de déployer et de renforcer les avantages sociaux pour les employés locaux dans divers pays (Japon, Italie, Nouvelle-Zélande). De plus, le Comité des Retraites du Groupe a entrepris, en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis, d'optimiser la gestion financière des actifs pour financer les plans de retraite.

5.4.2 GESTION DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES

La gestion des talents et des compétences est essentielle pour préserver l'innovation, l'implication et la motivation au sein des équipes, et assurer au Groupe une forte croissance à long terme. Le projet "Feuille de route des talents" (*Talent Road Map*) d'Imerys vise à améliorer les processus RH, qu'il s'agisse de recrutement, de marque employeur, de mobilité interne, de formation professionnelle ou de développement des talents et compétences. Tous ces processus contribuent au développement du capital humain chez Imerys et participent ainsi à l'ODD 4 [Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie].

Mouvements du personnel

	2017	2016
Variation nette de l'effectif permanent (hors effet de périmètre)	0	(416)
Recrutements externes	1 717	1 290
Licenciements (économiques et non économiques)	(523)	(707)
Retraites	(258)	(211)
Départs volontaires et autres motifs	(936)	(788)
Taux de rotation du personnel ⁽¹⁾	5,8 %	5,1 %
Variation nette de l'effectif temporaire (hors effet de périmètre)	186	(9)
Fusions/Acquisitions – Cessions	2 476	(8)
Variation de l'effectif déclaré	2 662	(433)

(1) Le taux de rotation correspond au nombre annuel de départs volontaires et cessations d'emploi pour autres motifs, rapporté à l'effectif moyen de l'année (salariés permanents). Cet indicateur incluait précédemment les chiffres de départs en retraite, qui sont désormais rapportés séparément.

Le besoin d'améliorer l'efficacité des activités du Groupe peut conduire à des restructurations internes et à des suppressions de postes. Dans ces situations, la politique du Groupe est de trouver prioritairement des solutions de reclassement interne et de mettre en place des programmes de requalification et de soutien, pour aider les employés concernés à trouver un travail ou à réaliser un projet personnel. La variation de l'effectif en 2017 est principalement due aux acquisitions réalisées par le Groupe au cours de cette année.

Favoriser l'évolution interne et les progressions de carrière est une priorité pour Imerys. En 2017, sur les 77 postes de cadres dirigeants, ouverts dans des responsabilités opérationnelles ou fonctionnelles, 60 (soit 78 %) ont été pourvus par des candidatures internes, issues des 263 collaborateurs qui constituent les équipes d'encadrement supérieur du Groupe. Imerys s'engage à contribuer au développement de ses employés, et des Comités spécialisés se réunissent régulièrement pour discuter de la mobilité interne et des promotions.

Imerys continue d'attirer de nouveaux managers hautement expérimentés, tout en poursuivant sa politique de développement de carrière pour les futurs managers du Groupe. En 2017, Imerys a accueilli 24 diplômés de huit nationalités différentes dans son Graduate Program, structuré en deux cycles successifs de 12 mois, qui permettent au nouvel embauché de découvrir deux environnements d'entreprise différents au sein du Groupe.

Le référentiel managérial du Groupe déployé en 2016, *Imerys Leadership Behaviours*, est devenu partie intégrante de tout le cycle de gestion des talents : recrutement, évaluation des performances et du potentiel des collaborateurs, plans de développement et de relève. Suivant les principes de ce référentiel, les évaluations annuelles se basent désormais sur une co-évaluation des salariés et de leurs responsables hiérarchiques.

Les politiques et systèmes de rémunération et d'avantages du Groupe visent à assurer autant la compétitivité commerciale que la cohérence interne, tout en étant axés sur un objectif clair de rémunération au rendement. Les rémunérations fixes font l'objet chaque année d'un réexamen, coordonné par le département Ressources Humaines, s'appuyant sur des enquêtes locales et/ou sectorielles régulières, et conduit dans une grande rigueur financière. Les régimes de rémunération variable à court terme incluent des objectifs individuels et collectifs, afin de récompenser les performances personnelles comme les performances financières globales. Les programmes de rémunération à long terme, fondés sur l'attribution d'actions de performance, sont alignés sur les

objectifs financiers à long terme du Groupe. Imerys œuvre pour l'alignement de ses pratiques de rémunération sur les meilleurs standards internationaux.

✓ Pour plus d'informations sur la rémunération des dirigeants, voir paragraphes 3.2 et 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence 2017.

Le Groupe s'engage à diversifier et renforcer constamment son programme de formation, par une approche d'apprentissage mixte permettant aux collaborateurs de gérer activement leur propre évolution et expérience. La plateforme d'apprentissage en ligne IM-Pulse, qui abrite l'ensemble de l'offre de formation d'Imerys, était ouverte à 4 000 salariés en 2017. En 2017, le nombre de parcours de formation proposés sur la plateforme IM-Pulse a fortement augmenté, passant de 33 à 100. À titre d'illustration, le programme de formation industrielle *Operations & Me* a intégré IM-Pulse, donnant à la fonction industrielle des outils renforcés pour améliorer ses performances, grâce à de nouvelles ressources pédagogiques accessibles dans tout le Groupe, à tout moment. Au total, 3 200 collaborateurs ont effectué 7 730 heures de formation en ligne en 2017.

Imerys est pleinement engagé dans l'éducation et en particulier dans la lutte contre l'illettrisme dans l'éducation des femmes et des jeunes filles et le soutien aux jeunes adultes pour favoriser leur employabilité. En 2017, Imerys s'est fixé comme objectif de créer un programme dédié à l'éducation, participant à la réalisation de l'ODD 4 [Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie]. Le Groupe a lancé une communication interne, au moyen de divers supports, pour partager avec ses salariés les objectifs du programme en matière d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul. Parmi ces objectifs figure une Charte de Lutte contre l'Illettrisme à l'usage des représentants des salariés et des professionnels des Ressources Humaines, qui a été agréée par le comité d'entreprise européen (*European Works Council*) (voir paragraphe 5.4.3 du présent Rapport). Le Challenge DD du Groupe a été un vecteur efficace pour concentrer les efforts sur l'éducation : quatre des 10 projets gagnants en 2017 étaient liés à l'éducation. À titre d'exemple, le site indonésien de la division Réfractaires Monolithiques a lancé un programme pour soutenir le développement des savoirs de base (lecture et écriture) chez ses employés. En partenariat avec une ONG locale agréée par le gouvernement, les collaborateurs obtiennent des certificats de formation officiels, ouvrant de nouvelles possibilités d'évolution professionnelle.

Formation

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Nombre de salariés formés	13 166	12 428	+ 6 %
Nombre d'heures de formation par an	341 927	293 191	+ 17 %
Nombre d'heures par catégorie de formation			
Environnement, santé et sécurité	185 002	156 083	+ 19 %
Compétences techniques	126 533	109 787	+ 15 %
Management	30 393	27 322	+ 11 %

En 2017, 77 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins un programme de formation dans l'année.

5.4.3 DIALOGUE SOCIAL ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Imerys s'efforce d'engager un dialogue ouvert et constructif avec ses salariés et leurs représentants, en conformité avec la réglementation locale, et cherche à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion du personnel. En établissant et en entretenant ce dialogue ouvert, le Groupe contribue à l'ODD 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre].

Le comité d'entreprise européen couvre tous les salariés d'Imerys dans 21 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Le comité est informé et consulté sur les décisions stratégiques du Groupe, comme les acquisitions. La délégation des salariés se compose de 17 membres, représentant 17 nationalités différentes. Outre la séance plénière annuelle, les cinq dirigeants du comité se réunissent au moins deux fois par an et assurent le lien entre les représentants du personnel et la Direction d'Imerys. En 2017, 12 828 heures ont été perdues pour faits de grève (contre 35 167 en 2016), dont 9 906 en France et 2 754 en Afrique du Sud.

Des campagnes de communication internes donnent aux employés toutes les informations qui peuvent les aider à mieux comprendre la stratégie, l'environnement et les activités du Groupe. Elles permettent aussi de développer le sentiment d'appartenance et de mettre en lumière les valeurs du Groupe, contribuant ainsi à renforcer son identité. Une communication transparente est diffusée sous divers formats, notamment via l'intranet qui contient des informations sur les Chartes du Groupe, ses politiques, ses protocoles et procédures, les dernières actualités, les programmes transversaux, les offres d'emploi et de mobilité, les nouvelles nominations, les acquisitions, les outils pratiques et l'accès à d'autres sites dédiés. Pour mettre en valeur les employés, projets, initiatives et succès dans tout le Groupe, une lettre d'information numérique, intitulée *Headlines*, est publiée régulièrement et diffusée à tout le personnel. Une édition spéciale de cette lettre est systématiquement consacrée aux vainqueurs du Challenge

DD annuel, pour partager les meilleures pratiques en matière de RSE. Des séminaires d'intégration (*Welcome Sessions*), destinés à fournir aux nouveaux managers des informations sur le Groupe et ses ambitions, et à faciliter leur processus d'intégration, sont régulièrement organisés en Europe, aux États-Unis, en Chine, en Inde, au Brésil, en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est. En 2017, le Groupe a organisé sept *Welcome Sessions*. Le réseau social d'entreprise *Chatter* est une plateforme supplémentaire pour partager des informations et nourrir la discussion sur des thèmes spécifiques, au travers de communautés spécialisées.

En avril 2017, Imerys a lancé sa première enquête mondiale sur l'engagement des collaborateurs, intitulée *Your Voice*. Cette enquête a été conduite de manière confidentielle et anonyme, offrant aux salariés l'opportunité d'exprimer leur opinion sur un large éventail de sujets. Le questionnaire, composé de 53 questions dont une question ouverte et disponible en 17 langues, a été envoyé à tous les employés dotés d'une messagerie électronique, dans toutes les divisions d'Imerys et tous les pays. Avec un taux global de participation de 75 %, le Groupe a été en mesure de dégager une lecture claire du niveau d'engagement du personnel, des forces du Groupe et des domaines améliorables. Les résultats de l'enquête ont révélé un haut niveau d'engagement dans le Groupe, motivé par une solide loyauté envers Imerys. Comparativement à la pratique générale dans l'industrie (données collectées auprès de 2,4 millions de salariés dans 90 organisations du secteur industriel), la perception de l'engagement et des performances d'Imerys en matière de sécurité et d'environnement place ces sujets parmi ses forces (17 % et 9 % au-delà de la moyenne constatée dans l'industrie pour la sécurité et l'environnement, respectivement). Les résultats de cette enquête ont été présentés dans tout le Groupe, en insistant dans chaque pays sur les résultats locaux. Des groupes de travail ont ensuite été mis en place, avec pour mission d'élaborer des plans d'actions locaux sur les points d'améliorations possibles, et ils se poursuivront en 2018. Comme décrit dans le [paragraphe 2 du présent Rapport](#), les résultats de cette enquête ont été intégrés dans l'analyse de matérialité, afin de contribuer à l'identification des enjeux et des priorités RSE du Groupe.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RESPONSABILITÉ SOCIALE

5.4.4 DIVERSITÉ ET INCLUSION

La Charte Diversité d'Imerys formalise l'engagement du Groupe à renforcer la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances au sein de ses équipes. Considéré comme une priorité majeure, ce sujet fait l'objet d'efforts continus à tous les niveaux de l'organisation. Imerys ne tolère aucune discrimination et/ou harcèlement de ses employés, clients ou distributeurs, que ce soit pour des raisons de sexe, d'âge, de nationalité, de citoyenneté, d'origine ethnique,

de religion, de culture, d'orientation sexuelle, de handicap, de statut marital et parental, ou d'appartenance politique. Le Groupe est conscient du fait que la diversité est un engagement de long terme et, bien qu'il n'ait pas encore atteint tous ses objectifs, s'engage à accélérer ses efforts et à contribuer ainsi à l'ODD 5 [Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles] et à l'ODD 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre].

Diversité hommes/femmes

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Pourcentage de femmes dans le Groupe	17,5 %	17,1 %	+ 2 %
Pourcentage de femmes aux postes de direction	14,4 %	16,5 %	- 12 %

Handicap

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Nombre de collaborateurs en situation de handicap	242	213	+ 14 %
Pourcentage du personnel en situation de handicap	1,3 %	1,4 %	- 3 %

Âge et ancienneté

	2017	2016
Répartition de l'effectif permanent par tranche d'âge		
Moins de 30 ans	11 %	11 %
De 30 à 39 ans	25 %	25 %
De 40 à 49 ans	30 %	29 %
De 50 à 54 ans	16 %	16 %
Plus de 55 ans	19 %	19 %
Répartition de l'effectif permanent par ancienneté		
Moins de 10 ans	50 %	49 %
Plus de 10 ans	50 %	51 %
dont plus de 20 ans	24 %	26 %

La proportion de cadres dirigeants (hommes et femmes) rapportée au nombre total des employés a baissé en 2017, du fait de la nature des acquisitions du Groupe. De la même manière, la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants a légèrement baissé en 2017, tandis que la proportion globale de femmes dans le Groupe est restée relativement stable au cours des trois dernières années.

En 2017, neuf ateliers ont été organisés pour sensibiliser les collaborateurs aux effets des biais implicites et/ou inconscients, et pour les aider à élaborer des stratégies pour que ces préjugés n'aillent pas à l'encontre des efforts réalisés par le Groupe pour assurer à tous un lieu de travail hétérogène et épanouissant. En outre, une session spécifique sur la diversité et l'inclusion a été intégrée dans la plateforme de formation en ligne IM-Pulse.

Dans le cadre du Challenge DD 2017, une mention spéciale a été décernée par le jury à la division Réfractaires Monolithiques en Inde, pour son programme lié à la Charte Diversité Imerys. Le but premier de ce programme est d'accroître les opportunités

pour les femmes dans le management, en particulier dans les fonctions opérationnelles. Avec l'objectif d'augmenter le nombre de collaboratrices et de continuer à améliorer la culture de travail des bureaux et des usines, le programme a été conçu pour autonomiser et instruire des responsables des deux sexes, par une formation au leadership, à la communication et au travail d'équipe, ainsi qu'un coaching des responsables. En 2017, quelque 50 employés ont pris part au programme, qui se poursuivra pendant toute l'année 2018 et servira de pilote à reproduire dans d'autres sites.

Conformément à l'approche adoptée pour les **thèmes RSE prioritaires en 2018** (décrits au paragraphe 3 du présent Rapport), le Groupe a créé en 2017 un groupe de travail "Diversité et inclusion", composé de représentants de différentes activités et fonctions. L'objet de ce groupe de travail, dont le mandat sera reconduit en 2018, est de mener des recherches et des analyses sur la diversité et l'inclusion au sein d'Imerys, d'identifier les principaux défis et opportunités, et de proposer des mesures concrètes, y compris de suivi et de contrôle, pour accélérer les progrès.

5.5 RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Construire une relation positive avec les communautés autour de nos sites et contribuer au développement social et économique local	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire des revues à distance sur le potentiel d'amélioration des relations avec les communautés locales dans 10 % des mines du Groupe ■ Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement économique et/ou social local ■ Poursuivre la mise en œuvre des initiatives d'incubation de micro-entreprises ■ Mettre en place une enquête pilote sur les relations avec les communautés locales sur deux sites miniers en Europe 		ODD 3 ODD 4 ODD 5 ODD 6 ODD 7 ODD 8 ODD 10 ODD 12 ODD 13 ODD 15
	Objectifs 2018		
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement auprès des communautés <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une matrice de maturité des relations avec les parties prenantes et de l'engagement local, et évaluer la maturité d'une division 	Principe 1 Principe 6 Principe 8 Principe 9

Du fait de leur implantation dans le monde entier, les sites et les collaborateurs d'Imerys deviennent inévitablement parties intégrantes des communautés locales et sont perçus comme représentant l'entreprise dans son ensemble. À cet égard, le Groupe encourage les contributions au développement socio-économique local, non seulement par l'identification et la compréhension des besoins et des attentes des parties prenantes, mais aussi par le partage des compétences et le soutien d'initiatives susceptibles de créer de la valeur partagée. En travaillant de manière constructive et collaborative avec les partenaires locaux, communautés, associations et autres parties prenantes, le Groupe contribue à de nombreux ODD.

Imerys dispose d'un protocole "Relations avec les communautés", disponible en sept langues, destiné à cartographier les parties prenantes et les relations au niveau local. Les sites Imerys peuvent s'aider d'une "boîte à outils" pour appliquer ce protocole, créer et mettre en œuvre leurs propres programmes locaux. Cette boîte à outils décrit la démarche pour identifier les parties prenantes et les enjeux, et esquisse le contenu d'un plan d'action.

En 2017, le Groupe a poursuivi l'examen de ses relations locales, en s'appuyant sur une étude documentaire réalisée dans 10 % des mines du Groupe. L'analyse a été conduite avec les directeurs de 14 sites, en insistant sur la conformité aux protocoles Imerys ainsi que sur le dynamisme, le planning, le suivi et le contrôle des interactions. Cette revue a mis en évidence des axes d'amélioration pour chaque site et a permis de partager les meilleures pratiques. Un suivi des recommandations sera conduit à l'occasion de la campagne annuelle de contrôle interne (ICSA) décrite au [paragraphe 7.2 du présent Rapport](#).

Le Challenge DD Imerys contribue également au développement des interactions avec les communautés locales, et au partage des meilleures pratiques en la matière. Sur les 102 initiatives en compétition en 2017, plus de 60 % des projets étaient liés aux relations avec les communautés. 52 d'entre eux contribuent à l'économie locale ou au développement social, à l'instar du programme "Micro-Crédit Crescendo", créé en 2016 au Brésil. D'autres initiatives d'incubation de micro-entreprises ont été lancées en 2017 : "Imerys Saksham", élaborée par la division Réfractaires Monolithiques en Inde, vise à développer les compétences en formant des femmes aux bases de la couture et de l'esthétique,

avec le soutien d'une ONG locale. Un site de la division Minéraux Réfractaires à Clérac (France) contribue également au micro-entrepreneuriat local. Une commission a été établie, en lien avec un cabinet de conseil local, pour sélectionner les meilleurs projets d'entreprise, qui recevront des conseils pour leur gestion, leur recrutement et le plan d'investissements. Cette initiative devrait se poursuivre sur les deux prochaines années.

✓ Pour plus d'informations sur les films documentaires du Groupe, voir la chaîne "Imerys Replay" sur YouTube www.youtube.com/user/ImerysReplay.

Plus de 20 sites Imerys dans le monde ont participé en 2017 à la "Journée Minéraux", une initiative à l'échelle du secteur visant à démontrer au public l'importance de ces matériaux, et une opportunité d'interagir avec les parties prenantes locales et régionales. À Milos en Grèce, les visiteurs des sites Bentonite et Perlite (division Métallurgie) ont participé à plusieurs événements visant à sensibiliser les enfants aux enjeux de sécurité, par le biais du théâtre et du jeu de rôles. Plus de 250 visiteurs ont participé en France à la journée portes ouvertes organisée par le site Quartz de Dordogne (division Céramiques). Sur le site de Talc de Luzenac (division Additifs de Performance) plus de 300 invités, dont les autorités locales et des riverains, ont eu l'opportunité de visiter la carrière et de s'informer sur la géologie, la biodiversité, le développement durable et régional, ainsi que les usages du talc. En 2017, dans le cadre de ces portes ouvertes, le Groupe a lancé une enquête auprès des parties prenantes locales afin d'intégrer leur opinion dans l'évaluation de matérialité décrite au [paragraphe 2 du présent Rapport](#). Cette enquête a apporté un éclairage précieux sur la perception locale des impacts du Groupe et sur sa capacité à créer de la valeur économique, sociétale, culturelle et environnementale par ses activités.

Outre l'engagement auprès des communautés locales décrit ci-dessus, Imerys entend promouvoir l'accès à la culture et à la diversité par des actions de mécénat autour de deux axes prioritaires : l'éducation et la photographie. En 2016, le Groupe a mis en place un partenariat avec le RMN-Grand Palais à Paris pour parrainer ses expositions photographiques pendant trois ans ; le partenariat avec le festival musical Les Arts Florissants, initié en 2003, a également été renouvelé jusqu'à la fin de 2017.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Imerys est également partenaire technologique et sponsor principal depuis 2016 du projet *Energy Challenge* du skipper Phil Sharp, qui partage les valeurs d'innovation et d'excellence du Groupe. Au travers de ce projet dédié à l'efficacité énergétique, le navigateur veut faire la démonstration des performances apportées par les technologies vertes, en participant à des courses transocéaniques

sans émission de CO₂. Le *Imerys Clean Energy* a participé à la Transat Jacques Vabre en novembre 2017 et est arrivé en tête du Championnat Class40 2017, étant le seul bateau à zéro CO₂ du circuit.

✓ Pour plus d'informations, voir <http://philsharpracing.com/energy-challenge>.

6 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

6.1 GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Évaluer les risques environnementaux significatifs et améliorer continuellement les mesures de contrôle pour réduire les impacts nocifs sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire des audits approfondis du système de management environnemental (SME) dans 15 exploitations (10 audits documentaires et 5 sur place) ■ Soutenir les programmes de gestion des poussières dans les 10 sites prioritaires identifiés ⁽¹⁾ 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 6
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une matrice de maturité de la gestion de l'environnement et évaluer la maturité des sites pilotes 		ODD 7 ODD 12 ODD 13 ODD 15

(1) Pendant l'année 2017, cet objectif a été réévalué et ajourné ; de ce fait, la progression vers cet objectif n'est pas rapportée dans le présent Rapport.

Imerys vise à minimiser les impacts environnementaux négatifs liés à ses exploitations. La gestion responsable de l'environnement repose sur la mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME) robuste, cadre fondamental pour contribuer à de nombreux ODD, en particulier l'ODD 12 [Établir des modes de consommation et de production durables]. Imerys exige que chacun de ses sites dispose d'un SME performant, lui permettant d'identifier les risques significatifs pour l'environnement et de les maîtriser. Les standards exigés pour l'ensemble du Groupe en matière de SME font l'objet d'un protocole environnemental spécifique organisé autour de huit piliers, en phase avec les normes internationales : politique, impacts, exigences légales et réglementaires, objectifs et cibles, rôles et responsabilités, formation, intervention d'urgence, et audits.

Outre les exigences relatives au SME, le Groupe encourage la certification de ses sites : fin 2017, 114 sites sur 267 (soit 43 %) étaient certifiés ISO 14001 ou EMAS (système de management environnemental et d'audit) par des organismes indépendants.

La conformité réglementaire doit être évaluée tous les ans et chaque site doit effectuer des audits annuels de son SME. Les sites Imerys sont audités à intervalles réguliers selon le protocole environnement, santé et sécurité (EHS) du Groupe. En 2017, 30 audits EHS ont été menés, ce qui a permis d'atteindre pleinement l'objectif fixé pour l'année.

Outre ces audits EHS, 20 audits documentaires de conformité environnementale ont été lancés en 2017 par un cabinet indépendant. Ce dernier a pu spécifiquement vérifier la conformité des permis, licences ou autorisations d'exploitation, les contrôles opérationnels, ainsi que les plans d'urgence et de prévention environnementaux. Les sites audités représentaient toutes les zones géographiques du Groupe, ainsi que la plupart de ses divisions.

Le Groupe a également structuré une procédure de reporting interne et une base de données permettant d'enregistrer cinq types d'incidents environnementaux, à savoir : dégradation significative d'une digue, libération d'eau à la coloration anormale, libération de poussière, inspection non routinière, enquête ou notification de non-conformité provenant d'un organisme de réglementation environnementale, ou toute plainte crédible concernant un problème environnemental lié aux exploitations. En 2017, 11 incidents environnementaux ont été rapportés. Ces incidents ont fait l'objet d'enquêtes et toutes les mesures correctives ont été prises et les rapports d'incident clos, selon le protocole du Groupe. Les poursuites et pénalités liées aux questions environnementales font également l'objet d'un suivi dans le système de reporting.

Incidents environnementaux, poursuites et amendes

	2017	2016	2015
Nombre d'incidents environnementaux	11	7	17
Nombre de poursuites	6	12	13
Montant des amendes (en euros)	148 868	346 402	67 568

Les poursuites engagées en 2017 étaient liées aux obligations de permis relatives à l'eau ou aux émissions de particules et aux limites d'émissions atmosphériques. Les sites concernés étaient situés en Afrique du Sud, au Canada, aux États-Unis, en Italie et au Royaume-Uni. Des mesures correctives ont été rapidement mises en œuvre sur les sites concernés pour traiter ces problèmes de non-conformité environnementale.

La probabilité et le montant des amendes qui pourraient être imposées dans le cadre de telles poursuites ont été estimés par le Groupe, avec l'aide de cabinets juridiques externes et de consultants pour les plaintes ou les litiges les plus importants. L'impact financier estimé a été consolidé dans les provisions pour "obligations environnementales et de démantèlement", voir note 23.2 aux états financiers consolidés du Document de Référence 2017.

6.2 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Mettre en œuvre des technologies de pointe et promouvoir l'excellence opérationnelle pour assurer un usage durable des matières premières et autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer de 6 % l'efficacité énergétique du Groupe à fin 2017 (par rapport à 2014) ■ Améliorer de 6 % l'efficacité carbone du Groupe à fin 2017 (par rapport à 2014) 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie face au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> ● Définir les objectifs de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 et 2050, conformément à la trajectoire 2 °C de la COP 21 ■ Initiatives d'atténuation <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'efficacité énergétique du Groupe de 2 % à fin 2018 (par rapport à 2017) ■ Gestion responsable des produits <ul style="list-style-type: none"> ● Développer un cadre et une méthodologie pour le Groupe, afin d'évaluer la durabilité des produits 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 7 ODD 13

Imerys reconnaît que le changement climatique est un défi majeur pour la planète. Par son engagement envers les principes du *Global Compact* et les ODD, le Groupe est déterminé à progresser dans ce domaine, notamment par une gestion efficace de l'énergie et des émissions polluantes.

6.2.1 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les besoins en énergie d'Imerys sont concentrés en particulier dans ses procédés de transformation des minéraux qui utilisent des technologies thermiques, et dans ses activités d'extraction qui nécessitent des équipements lourds. Les initiatives en matière d'énergie sont pilotées de manière concertée à tous les niveaux du Groupe et dans les différentes fonctions : exploitation, direction industrielle, environnement, achats, géologie et mines. La Direction Énergie du Groupe définit les standards de reporting et d'analyse et dispense les formations nécessaires pour assurer la cohérence et la fiabilité des résultats rapportés.

En améliorant son efficacité énergétique, Imerys utilise moins d'énergie pour atteindre les mêmes niveaux de productivité, contribuant ainsi à l'ODD 7 [Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable]. Une analyse détaillée de l'efficacité énergétique, ainsi que des plans d'amélioration, sont communiqués dans un rapport trimestriel, examiné par les cadres dirigeants. Une partie du régime d'intéressement variable du Groupe, pour les managers concernés (responsables de l'énergie, des installations, des processus opérationnels, etc.) a également été liée aux performances réalisées au regard des indicateurs d'efficacité énergétique.

Consommation totale d'énergie et répartition par source d'énergie

	2017	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
Consommation totale d'énergie ⁽¹⁾ (en térajoules, TJ)	36 932	33 041	33 154
Électricité (nette), vapeur, eau chaude	30,2 %	30,6 %	29,8 %
Gaz naturel	45,8 %	47,7 %	45,5 %
Autres combustibles fossiles	21,7 %	18,6 %	22,0 %
Biomasse	2,3 %	3,1 %	2,7 %
Consommation d'énergie/chiffre d'affaires (en MJ/euro)	8,03	7,93	8,11

(1) Plusieurs sites Imerys utilisent des installations de production combinée de chaleur et d'électricité (PCCÉ). Le surplus d'électricité produit par ces installations est parfois vendu au réseau national. La consommation totale d'énergie n'inclut pas cette électricité revendue.

(2) Des corrections mineures ont été apportées aux valeurs de consommations d'énergie déclarées dans les Rapports de Développement Durable 2015 et 2016.

Entre 2016 et 2017, la consommation totale d'énergie a augmenté de 2,8 % à périmètre constant et de 11,8 % en incluant les nouvelles acquisitions. La consommation des sites Kerneos a représenté 72 % de la consommation totale des nouvelles acquisitions. L'augmentation globale est principalement liée à la consommation d'électricité et au mix de combustibles fossiles que consomment les installations récemment acquises – principalement huile recyclée, lignite et essence.

À périmètre constant, l'efficacité énergétique totale a été améliorée de 0,5 % par rapport à 2016, et de 4,3 % par rapport à l'année de référence 2014, ce qui est inférieur à l'objectif de 6 %. Sur treize divisions, huit ont amélioré leur efficacité énergétique et cinq ont atteint l'objectif de - 2 % pour l'année 2017.

Imerys calcule annuellement son intensité énergétique en rapportant sa consommation en mégajoules à un euro de son chiffre d'affaires : elle s'élevait à 8,03 en 2017, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2016.

Depuis 2016, le Groupe s'est concentré en particulier sur la performance énergétique de 12 de ses sites industriels, qui représentent près de 30 % de sa consommation totale d'énergie. Des projets d'amélioration spécifiques ont été menés dans ces sites, dont les effets sont observés et mesurés au moyen d'indicateurs, dans le cadre du programme d'excellence opérationnelle "I-Cube". Les améliorations mises en place dans ces 12 sites clés ont généré 74 % des économies d'énergie réalisées par le Groupe en 2017.

✓ Pour plus d'informations sur le programme "I-Cube", voir [paragraphe 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

En 2017, une communauté dédiée aux questions énergétiques a été créée sur le réseau social d'entreprise *Chatter* pour partager les connaissances et les bonnes pratiques ; des webinaires et des séminaires régionaux sont également à disposition pour promouvoir la performance énergétique.

Deux défis ont été lancés en 2017 pour inciter les sites à développer les bonnes pratiques et les impliquer dans l'efficacité énergétique : le premier consacré à la mesure de l'énergie, le second à l'optimisation des combustions. Le vainqueur du premier challenge est un site de la division Carbonates à Ipoh (Malaisie), qui a proposé des outils pour mieux cartographier la consommation électrique et suivre les tendances énergétiques. Pour le second challenge, un site de la division Aluminate à Andersonville (États-Unis), a proposé un système de récupération de la chaleur provenant de la calcination pour la réutiliser dans un procédé de broyage, permettant une exploitation plus efficace pour un impact financier positif.

Le Groupe continue d'encourager la transition vers les énergies renouvelables et de favoriser les technologies à combustible fossile plus performantes et plus propres. Certains sites Imerys ont recours à une alimentation électrique en partie issue d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien). Et à ce jour, 17 installations fournissent au Groupe de l'énergie renouvelable directe : 10 au Royaume-Uni, quatre en France, une en Australie, une en Autriche et une en Inde, pour une consommation totale de 52 MW (huit unités solaires, quatre éoliennes, quatre systèmes hydrauliques et un chauffage urbain).

6.2.2 ÉMISSIONS CARBONE

La majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe sont générées par la production d'énergie thermique à partir de gaz naturel, de combustibles fossiles, de biomasse et de vapeur. Les émissions indirectes issues de la consommation d'électricité sont la seconde source d'émissions. Certains procédés utilisés dans les exploitations Imerys aboutissent à l'émission directe de CO₂ (par exemple, décarbonation de matières premières). Les mesures visant à surveiller et réduire les émissions de GES sont l'un des principaux moyens par lesquels le Groupe contribue à l'ODD 13 [Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions].

Émissions de carbone par le Groupe

<i>(en milliers de tonnes, kt)</i>	2017	2016	2015
Émissions de CO ₂ – scope 1 ⁽¹⁾	2 018	1 738	1 725
Émissions de CO ₂ – scope 2 ⁽¹⁾	1 161	1 056	1 056
Émissions totales de CO₂ (scopes 1 et 2)	3 179	2 794	2 781
Énergie	86,0 %	87,1 %	89,1 %
Procédés	14,0 %	12,9 %	10,9 %
Émissions de CO₂/chiffre d'affaires <i>(en tonnes éq. CO₂/million d'euros)</i>	691,3	670,9	680,4

(1) Les émissions du scope 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée.

Entre 2016 et 2017, les émissions annuelles totales (scope 1 et scope 2) de CO₂ ont augmenté de 385 kt. Les émissions provenant d'installations récemment acquises par le Groupe ont représenté 9,8 % des émissions totales (dont 85 % issues des sites Kerneos).

À périmètre constant, l'efficacité carbone globale a été améliorée de 0,9 % par rapport à 2016, ce qui correspond à une réduction des émissions de CO₂ de 25 kt. Ceci équivaut à une amélioration de 6 % par rapport à l'année de référence 2014, en ligne avec l'objectif fixé. L'intensité carbone du Groupe s'élève à 691,3 tonnes éq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires.

Une première identification des risques climatiques auxquels le Groupe est exposé a été réalisée en 2017 dans le cadre de l'évaluation de ses risques industriels. Pour les sites hautement prioritaires, des plans de continuité d'activité (PCA) sont en cours de développement afin de prendre en compte et d'atténuer l'exposition à ces risques. Les autres risques liés au changement climatique seront évalués dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques du Groupe en 2018.

En 2017, à l'occasion du *One Planet Summit*, Imerys a signé le *French Business Climate Pledge*, affirmant ainsi publiquement son engagement à contribuer aux efforts collectifs de lutte contre le changement climatique. De plus, un groupe de travail transverse a été mis en place, composé de responsables des fonctions Environnement, Énergie, Industrie, Développement commercial

et Finance, pour se saisir du changement climatique en tant que **thématique RSE prioritaire pour 2018**. Ce groupe de travail a pour mission de mener un benchmark approfondi sur le changement climatique, d'identifier des opportunités concrètes de réduire encore les émissions carbone, et de développer la stratégie à long terme du Groupe face au changement climatique, qui sera déployée à partir de 2018.

✓ Pour plus d'information concernant *the French Business Climate Pledge*, voir <http://www.medef.com/fr/dossiers/french-climate-business-pledge>.

Au cours des 11 dernières années, Imerys a participé au projet lié au "changement climatique" du *Carbon Disclosure Project* (CDP). Fin 2017, le score de performance CDP du Groupe était de niveau B, c'est-à-dire que "le changement climatique est reconnu comme une priorité stratégique, mais toutes les initiatives ne sont pas encore établies".

Afin de quantifier progressivement les impacts environnementaux et sociaux de l'ensemble de sa chaîne de valeur, le Groupe porte également une attention croissante aux émissions de scope 3 et à l'impact du cycle de vie de ses produits et services.

En amont, l'achat de matières premières, de consommables et de services de transport par le Groupe a un coût équivalent à près de 40 % de son chiffre d'affaires.

Chaîne de valeur du Groupe

Catégories d'achats	Pourcentage des achats clés ⁽¹⁾	Fournisseurs en amont
Matières premières ⁽²⁾	27 %	Principalement bauxite, sable de zircon, carbonate de soude, sable de silice
Fournitures minières et industrielles	17 %	Sous-traitants minières, fournisseurs de services pour la maintenance et la réparation
Transports	25 %	Fret par train, camion et bateau, et voyages d'affaires
Énergie	17 %	Voir le mix énergétique plus haut, comptabilisé dans les émissions de scopes 1 et 2
Produits chimiques et autres consommables	14 %	Principalement produits chimiques et matériaux de conditionnement

(1) L'analyse est fondée sur les données 2016 ; le montant total des achats mentionnés s'élevait à environ 1 962 millions d'euros.

(2) Imerys s'auto-provisionne d'environ deux-tiers de matières premières et achète le dernier tiers.

Estimation des émissions de scope 3

Poste	Sources des émissions de scope 3 ⁽¹⁾	Tonnes équivalent CO ₂	Méthode de calcul des émissions	Commentaires
Fournitures minières et industrielles	Activités minières sous-traitées (non incluses dans le scope 1 ou 2)	131 428	Ces émissions sont liées à l'utilisation de diesel par les véhicules dans les activités minières sous-traitées. Elles sont estimées à partir de la propre utilisation de diesel dans les sites Imerys. Les calculs ont été effectués selon le protocole GHG ⁽²⁾ .	Il s'agit là de la principale source d'usage de carburant dans les activités sous-traitées par Imerys.
Transports	Voyages d'affaires de plusieurs sièges régionaux	7 754	Les émissions sont calculées d'après la distance parcourue. Les données proviennent des principales agences de voyage en train, en avion ou de location de voiture. Les calculs ont été effectués selon le protocole GHG ⁽²⁾ .	Les données ont été fournies par des agences de voyage telles qu'Egencia (France et Royaume-Uni), Concur (États-Unis) et Europcar (Europe).
Transports	Biens livrés par camion	180 495	Les émissions sont calculées d'après la distance parcourue, le volume transporté et le type de transport. Les calculs ont été effectués selon le protocole GHG ⁽²⁾ .	La donnée rapportée provient de l'extrapolation faite à partir de celles d'une division d'Imerys, représentant 29 % des volumes totaux transportés en 2016. Les données de novembre et décembre 2017 ont été estimées à partir de celles des mois précédents.

(1) Les émissions du scope 3 sont toutes les émissions indirectes (non incluses dans le scope 2) qui sont liées à la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris les émissions "amont et aval".

(2) Greenhouse Gas Protocol : *protocole de mesure et de reporting élaboré en 2001 par le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) et le WRI (World Resources Institute).*

On ne dispose pas de données fiables sur les émissions provenant des fournisseurs de minéraux achetés par Imerys ; à cet égard, l'estimation du scope 3 ci-dessus ne comprend pas les émissions potentiellement liées aux matériaux achetés et aux biens d'équipement. Les services de transport assurés par les fournisseurs sont plutôt mesurés par volume et coût, que par distance parcourue. De même, il est difficile de calculer les émissions de scope 3 pour le transport des produits finis. Les émissions de scope 3 liées aux biens et services d'Imerys sont considérées comme limitées ; cependant, elles ne font encore l'objet d'aucune évaluation quantitative.

Concernant les émissions en aval, Imerys a entamé l'analyse de l'impact de ses produits pendant leur cycle de vie, et continuera de développer ses outils et compétences sur ce sujet comme un **thème prioritaire en 2018**. Dans ce but, le Groupe a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire composé d'experts en environnement, innovation, stratégie, marketing et gestion des

produits, pour définir une méthodologie robuste d'évaluation de la durabilité des produits Imerys, incluant la définition d'indicateurs et d'objectifs pertinents.

6.2.3 ÉMISSIONS DE NO_x ET DE SO₂

Plusieurs procédés de transformation des minéraux du Groupe font appel à la calcination, qui émet de l'oxyde d'azote (NO_x) et du dioxyde de soufre (SO₂).

La méthode d'estimation de ces émissions est décrite dans un protocole dédié au reporting de l'énergie, des émissions et de la production. Les émissions de NO_x sont calculées en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chaque source de carburant consommée. En 2017, le Groupe a mis à jour, affiné et fiabilisé sa méthode d'estimation des rejets de SO₂.

✓ Pour plus d'informations sur les méthodologies de reporting RSE, voir [paragraphe 8 du présent Rapport](#).

Émissions de SO₂ et de NO_x

(en tonnes)	2017	2016 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾
Dioxyde de soufre (SO ₂)	5 494	4 088 ⁽²⁾	4 767
Oxyde d'azote (NO _x)	6 505	5 828	6 068

(1) Les coefficients d'émissions SO₂ et NO_x ayant été mis à jour en 2017, les données 2016 et 2015 ont été recalculées sur la base des coefficients les plus récents.

(2) Le total d'émissions de SO₂ indiqué dans le Rapport de Développement Durable 2016 était erroné. Cette erreur est corrigée ci-dessus, le chiffre de 4 088 tonnes de SO₂ émises en 2016 remplaçant celui de 5 009 rapporté précédemment.

Bien que l'acquisition de Kerneos ait induit une augmentation des émissions de NO_x et de SO₂ entre 2016 et 2017, le Groupe poursuit ses efforts pour réduire celles-ci, en modernisant ses technologies et en réalisant des investissements. Dans la division Aluminates, un nouveau projet de traitement des gaz de combustion a été lancé sur le site de Tianjing, en Chine. Le site devient ainsi le premier dans l'industrie chinoise du ciment à répondre aux très hauts standards imposés par la nouvelle législation nationale sur

les émissions dans l'atmosphère, attirant les éloges des autorités locales. Ces installations ont permis à l'usine de Tianjing de réduire de 78 % ses émissions de NO_x depuis 2016.

Certains sites émetteurs de SO₂ du Groupe ont, de même, lancé des projets d'investissement pour moderniser les systèmes antipollution, qui, une fois en place, devraient réduire considérablement les rejets dans l'atmosphère.

6.3 GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Mettre en œuvre des technologies de pointe et promouvoir l'excellence opérationnelle pour assurer un usage durable des matières premières et autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adoption du programme d'excellence opérationnelle "I-Cube" sur plus de 55 % des sites ⁽¹⁾ 		
	<p style="text-align: center;">Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Efficacité des ressources <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'adoption du programme "I-Cube" sur 195 sites dans le Groupe 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 6 ODD 12

(1) Au cours de l'année 2017, l'indicateur correspondant au déploiement du programme "I-Cube" a été modifié ; il n'est plus calculé au regard du nombre de sites mais du pourcentage de marge brute du Groupe.

Le savoir-faire technologique d'Imerys, combiné à la force de son réseau commercial et à ses capacités d'innovation, placent le Groupe en position d'améliorer le rendement des matériaux utilisés dans ses exploitations, et d'optimiser la valeur de ses productions tout en minimisant les rejets de déchets, contribuant ainsi aux ODD relatifs à la gestion des ressources.

6.3.1 GESTION DES RESSOURCES MINÉRALES

Établir et maintenir une gestion efficace des ressources minérales est une priorité pour le Groupe. Cette gestion est encadrée par une série de politiques, procédures et protocoles de planification géologique et minière. Chaque site minier doit disposer d'un plan de vie de la mine (*Life of Mine*, LOM) et créer un plan minier détaillé de cinq ans. Cette approche permet aux sites d'optimiser l'utilisation des ressources minérales, allant ainsi dans le sens des objectifs de l'ODD 12 [Établir des modes de consommation et de production durables].

Depuis 2016, deux matrices de maturité, *Geology & Mine Planning* et *Mining Operations*, ont permis de progresser dans le management industriel des carrières, en plus des précédents plans LOM. Ces matrices sont pleinement intégrées dans le programme "I-Cube". En décembre 2017, 143 sites, représentant 54 % du nombre total de sites Imerys et 78 % ⁽¹⁾ de la marge brute du Groupe, avaient déployé le programme "I-Cube".

✓ Pour plus d'informations sur le programme "I-Cube", voir [paragraphe 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

L'industrie des minéraux industriels travaille, en partenariat avec les industries en aval, sur des procédés pour accroître la recyclabilité. L'association professionnelle IMA-Europe a étudié les données publiquement disponibles sur le recyclage du verre, du plastique, du ciment et du papier, et en a conclu qu'au total, 40 % à 50 % des minéraux consommés en Europe sont recyclés. Bien que ces taux de recyclage soient relativement élevés, Imerys poursuit ses recherches sur le recyclage et l'économie circulaire. Au sein de la division Kaolin au Royaume-Uni, un accord a été conclu avec une société locale pour utiliser le surplus de déchets de la carrière de Lee Moor, les traiter et les vendre comme agrégats secondaires. La vente de ces produits à base de sable, de pierre et de ciment, dérivés de déchets, est exemplaire d'une stratégie durable : elle crée des emplois dans la région, est source de revenu pour Imerys et, à long terme, apportera des améliorations significatives pour l'environnement local en réaménageant le déblai et en améliorant l'aspect visuel de toute la zone.

Une autre initiative, lancée en 2017 au sein de la division Carbonates à Beverley (Royaume-Uni), contribue à améliorer la gestion des ressources. L'investissement dans un matériel moderne et efficace de traitement des solutions crayeuses permet de réduire de plus de 90 % les pertes de craie sur les grilles, de minimiser les déchets, de réduire le temps et le coût d'entretien du fait de l'augmentation de la durée de vie des grilles, et d'augmenter ainsi l'efficacité opérationnelle.

Grâce à des améliorations technologiques et de nouvelles applications, Imerys rend possible la transformation des matériaux de faible qualité, des résidus et des déchets, en ressources commercialisables. ImerPlast™, la solution minérale d'Imerys pour rendre compatibles les mélanges polyéthylène/polypropylène, représente un marché potentiel de 650 000 tonnes par an de

(1) Ce pourcentage correspond aux sites couverts par le programme "I-Cube" rapportés à la marge brute totale du Groupe, à l'exclusion de la division Kerneos.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

polyoléfinés recyclés. Les produits ReMined™ de la division Carbonates, issus du marbre blanc calcique, sont 100 % certifiés "matériaux recyclés pré-consommation" et éligibles aux diverses certifications pour bâtiments écologiques aux États-Unis (p. ex. programme LEED®, *National Green Building Standard*, NSF/ANSI 140).

6.3.2 GESTION DES DÉCHETS

Imerys traite les minéraux en utilisant principalement des méthodes mécaniques et physiques. En conséquence, les activités du Groupe génèrent des quantités relativement faibles de déchets

domestiques et industriels. Le Groupe s'engage néanmoins à réduire la production de déchets par une politique de prévention, de réduction, de recyclage et de réutilisation, pour mieux contribuer à l'ODD 12 [Établir des modes de consommation et de production durables].

Les matériaux de découverture et les minéraux solides inutilisés (par exemple stériles, matériaux non conformes, etc.) sont en général stockés dans ou à proximité des zones de production des carrières, dans l'attente d'une utilisation future. Ils sont également utilisés, dans de nombreux cas, lors des travaux de réhabilitation en fin d'exploitation.

Production de déchets et recyclage

	2017	2016	2015
Déchets industriels totaux (en tonnes) dont :	252 022	213 421	203 607
Déchets industriels dangereux non recyclés	1 907	1 734	1 480
Déchets industriels dangereux recyclés	1 764	1 641	1 910
Déchets industriels non dangereux non recyclés	92 704	78 538	81 612
Déchets industriels non dangereux recyclés	155 647	131 508	118 606
Génération de déchets industriels/chiffre d'affaires (en kg/euro)	0,05	0,05	0,05

Les activités du Groupe ont généré 252 kt de déchets industriels en 2017, dont 98,5 % de déchets non dangereux. Le taux de déchets industriels rapporté au chiffre d'affaires était de 0,05 kg/euro en 2017, un ratio resté relativement faible depuis plusieurs années.

De nouvelles actions pour réduire les déchets et augmenter le recyclage sont continuellement identifiées lors de la mise en œuvre du programme "I-Cube" et via d'autres initiatives, dont le Challenge DD du Groupe. Pour la seule année 2017, plusieurs sites ont contribué à une meilleure gestion des déchets en lançant divers projets tels que le retraitement de produits finis périmés, le recyclage accru du papier, l'amélioration de la commercialisation de certains résidus spécifiques et de la classification et du tri des déchets.

L'objectif d'un taux de récupération des déchets inertes et non dangereux (mesurés en masse) de 55 % en 2020, fixé par la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), a été atteint par Imerys en 2017 (63 %) et le Groupe espère atteindre l'objectif requis de 65 % en 2025.

Imerys est peu visé par les aspects de la loi TECV relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets organiques. En France, Imerys emploie environ 3 183 personnes, sur 55 sites. Bien que la plupart de ces sites offrent des espaces

pour les pauses et le déjeuner, ils ne disposent pas de cantines proposant des repas aux employés. Seuls quelques sites importants offrent des services de restauration, assurés par des prestataires externes. Les déchets générés par ces services de cantine ne sont pas suivis actuellement.

6.3.3 GESTION DE L'EAU

Imerys s'efforce de minimiser l'impact de ses activités sur les ressources en eau, en portant ses efforts sur trois axes :

- optimiser la consommation d'eau en limitant les prélèvements dans le milieu naturel ;
- développer les possibilités de recyclage des eaux de traitement ;
- améliorer la qualité des effluents.

Ces engagements s'inscrivent dans la poursuite de l'ODD 6 [Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau].

Imerys classe ses prélèvements d'eau en fonction de leurs sources, qui comprennent les eaux souterraines, les eaux de surface et l'eau fournie par des tiers. L'eau déplacée d'une zone à une autre sans être altérée (par exemple l'eau pompée pour l'exploitation des carrières) n'est pas comptabilisée, puisque la qualité de cette eau n'est pas dégradée.

Consommation d'eau

	2017	2016	2015
Prélèvements d'eau totaux ⁽¹⁾ (en millions de litres)	45 441	38 910	40 046
Eau prélevée/chiffre d'affaires (en litres/euro)	9,9	9,3	9,8

(1) Les indicateurs de performance relatifs à la consommation d'eau sont inclus dans le tableau récapitulatif, au paragraphe 8.2 du présent Rapport.

Les 10 exploitations les plus consommatrices d'eau au sein du Groupe représentent plus de 56 % des prélèvements annuels totaux d'eau. Huit de ces sites ont élaboré un plan spécifique de gestion de l'eau. Ces plans intègrent la description de l'utilisation actuelle de l'eau, l'analyse du bilan hydrique, la comptabilité de l'eau, l'évaluation des risques liés à l'eau, ainsi qu'un plan d'action pertinent pour gérer les enjeux de haute priorité.

En s'appuyant sur le *Global Water Tool* (GWT) ⁽¹⁾ du WBCSD, le Groupe a identifié 19 sites situés dans des zones arides. La plupart de ces sites utilisent uniquement des procédés secs pour la production, et limitent leur utilisation d'eau pour les autres activités. L'eau prélevée par l'ensemble ces sites représentait 4,3 % du prélèvement total du Groupe en 2017. À la fin de l'année, ces 19 sites avaient établi un plan de gestion de l'eau et des mesures de réduction, comprenant une sensibilisation à l'empreinte hydrique et des actions au bénéfice des communautés locales.

Consciente de l'importance d'une consommation responsable de l'eau dans les zones arides, un site de la division Métallurgie à Milos (Grèce) a associé un objectif de consommation d'eau à son objectif cible d'émission carbone pour 2017. Le site a installé un nouveau système conçu pour récupérer la chaleur issue des séchoirs. L'énergie récupérée est utilisée pour préchauffer l'air dans le même séchoir, afin de réduire la consommation de carburant et de récupérer de l'eau à des fins industrielles. La consommation d'eau de l'usine, tout comme ses émissions carbone, s'en trouvent réduites.

Imerys mesure également la quantité d'eau recyclée par ses sites, le recyclage permettant au Groupe de réduire la quantité d'eau prélevée sur les habitats naturels, et donc son empreinte hydrique.

Recyclage de l'eau

	2017	2016	2015
Volume total d'eau recyclée ⁽¹⁾ (en millions de litres)	44 392	43 293	40 483
Nombre de sites ayant déclaré des données de recyclage d'eau	62	61	68
Taux d'eau recyclée ⁽²⁾	0,51	0,52	0,50

(1) Le protocole de reporting environnemental du Groupe inclut une définition de l'eau recyclée. En 2014, Imerys a précisé que les eaux de refroidissement fournies par les installations d'une tierce partie (par exemple, l'usine de pâte à papier d'un client) et réutilisées en circuit fermé ne devaient pas être comptabilisées comme des eaux recyclées par les sites d'Imerys.

(2) Taux d'eau recyclée : eau totale recyclée / (prélèvement d'eau total + eau totale recyclée).

Le recyclage de l'eau présente de multiples avantages pour les sites. En 2017, un site de la division Graphite et Carbone à Lac des Îles (Canada) a élaboré un projet pour réduire les prélèvements et les rejets dans la rivière locale, en développant un circuit de recyclage des eaux de surface et de l'effluent final accumulé dans l'un des puits de l'usine. Cette évolution a non seulement réduit les prélèvements d'eau et les rejets, mais aussi réduit la consommation d'énergie et les besoins de maintenance, contribuant ainsi à l'efficacité opérationnelle du site.

Le rejet des eaux usées est géré par les SME de chaque site, en conformité avec les limites réglementaires correspondantes. Toute libération d'eau susceptible de créer une nuisance doit être rapportée dans la base de données d'incidents environnementaux du Groupe. En 2017, six des 11 incidents environnementaux rapportés étaient liés à des rejets d'eau. Ces incidents ont donné lieu à des mesures correctives appropriées au niveau du site, en conformité avec les exigences du protocole de reporting des incidents du Groupe.

En parallèle, le Groupe continue de rechercher des solutions technologiques pour améliorer la qualité des eaux rejetées. À titre d'exemple, un projet a été élaboré au sein d'un site de la division Aluminates à Clérac (France) pour identifier et évaluer de nouveaux procédés de réduction des solides en suspension dans les effluents rejetés vers un courant classé Natura 2000. Après six mois d'étude, le site a mis en test un procédé innovant, dans lequel l'eau chargée de sédiments est pompée de la mine et envoyée vers une nouvelle installation. Dans cette installation, la boue est traitée par adjonction de polymères/agents de floculation, en fonction des mesures de turbidité. La boue traitée est ensuite introduite dans des sacs géotextiles, où les agents de floculation débarrassent le mélange de son eau et retiennent le maximum de matières solides.

(1) Cet outil élaboré par le WBCSD permet aux entreprises d'évaluer les risques liés à la qualité et à la quantité de leur approvisionnement en eau.

6.4 BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Préserver et favoriser la biodiversité en intensifiant la réhabilitation des mines pendant leur durée de vie, dans un but d'harmonisation avec les écosystèmes locaux	<ul style="list-style-type: none"> Plans de gestion de la biodiversité dans 100 % des carrières adjacentes aux zones riches en biodiversité 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité et réhabilitation des sols <ul style="list-style-type: none"> Établir un partenariat officiel avec un référent externe leader en gestion de la biodiversité pour soutenir le déploiement du programme biodiversité du Groupe Définir la feuille de route biodiversité du Groupe Développer des projets biodiversité avec des plans d'actions associés sur trois sites pilotes 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 15

Les activités extractives d'Imerys sont susceptibles de modifier les environnements où elles sont implantées. Une carrière peut modifier un habitat originel, mais aussi générer la création spontanée de nouveaux habitats naturels. Outre leur impact paysager et écologique, l'autre particularité des carrières réside dans leur existence certes temporaire, mais souvent longue dans le temps. De nombreuses études démontrent que les carrières peuvent être favorables au développement de la biodiversité, aussi bien durant leur phase d'activité qu'après la réhabilitation du site.

La question des impacts sur le monde vivant se pose pendant tout le cycle de vie d'une carrière, du choix du site jusqu'à sa réhabilitation. Conscient de cette responsabilité, Imerys a pris de nombreuses mesures pour protéger la flore et la faune sur ses sites et aux alentours. Le Groupe s'engage à renforcer son expertise et la qualité de ses pratiques pour contribuer à l'ODD 15 [Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité].

La réhabilitation est pleinement intégrée dans le plan de vie de la mine, jusqu'à sa fermeture. Le Groupe dispose d'un protocole spécifique décrivant les exigences liées à la réhabilitation. Cette dernière est prise en compte dès la phase de proposition de site et d'évaluation environnementale, qui inclut des contrôles de sensibilité de la biodiversité locale. Comme la plupart des pays définissent un cadre strict d'exigences pour l'obtention des permis d'exploitation, les plans de réhabilitation sont souvent divulgués et discutés avec la société civile et les autorités locales avant approbation.

Outre ses évaluations d'impact environnemental sur site, Imerys utilise les référentiels de l'Union internationale pour la conservation de la nature ⁽¹⁾ pour identifier les zones riches en biodiversité susceptibles d'être affectées par ses opérations minières. Fin 2017, 31 des 119 exploitations minières du Groupe (actives et inactives) se situaient sur ou à proximité de ce type de zones ⁽²⁾.

S'appuyant sur le travail déjà accompli pour élaborer des plans de management de la biodiversité, l'objectif du Groupe pour 2017 était que 100 % des sites situés à l'intérieur ou à proximité de zones riches en biodiversité soient dotés de tels plans. Alors que 12 sites sur 13 ont finalisé leur plan à fin 2017, soit seulement un de moins que l'objectif fixé, le Groupe a par ailleurs jugé nécessaire d'améliorer la qualité de ces plans. En conséquence, le département Environnement a créé en 2017 un groupe de travail composé de managers spécialisés en environnement, géologie et mines, et de managers opérationnels, pour se saisir de la biodiversité comme **enjeu RSE prioritaire en 2018**. L'objet de ce groupe de travail pluridisciplinaire est d'identifier et d'évaluer les opportunités pour améliorer la gestion de la biodiversité à l'échelle du Groupe, et de développer les plans d'actions correspondants, qui seront déployés en 2018.

Parallèlement aux travaux menés par le groupe de travail, les sites Imerys ont continué de développer des initiatives pour soutenir la biodiversité et promouvoir des projets de réhabilitation innovants, pendant et après les activités minières. Le site de Ploemeur (France) de la division Céramiques s'est engagée dans plusieurs actions pour préserver la biodiversité le long des côtes, par exemple éradiquer les espèces végétales invasives en faisant paître des chèvres. Le projet d'Imerys *Tomorrow's Heathland Heritage* en Cornouailles a gagné en 2017 un prix des *Natural England Awards* pour son action en faveur de la restauration du paysage, dans la catégorie Biodiversité. La division Céramiques a poursuivi la promotion et l'expansion du programme CeraBees, qui soutient la préservation des abeilles, et qui compte désormais plus de 70 ruches installées sur des sites Imerys dans le monde entier. En 2017, la division a signé un accord de partenariat de trois ans avec l'Union nationale de l'apiculture française pour développer encore le projet.

Le Groupe contrôle deux indicateurs d'utilisation des sols dans ses 48 carrières en Europe de l'Ouest, quantifiant les surfaces affectées par ses activités minières et les surfaces de sols réhabilités : en 2017, ces surfaces étaient respectivement de 2 078 hectares et 1 173 hectares.

✓ Pour plus d'informations sur le programme CeraBees, [voir la chaîne "Imerys Replay" sur YouTube www.youtube.com/user/ImerysReplay](https://www.youtube.com/user/ImerysReplay).

(1) L'UICN est la principale autorité mondiale en matière de conservation des espèces.

(2) Sont considérées riches en biodiversité les zones situées dans un périmètre de 500 m des territoires répondant aux standards 2008 de l'UICN (Guidelines for Applying Protected Area Management Categories), aux directives régionales sur les habitats, la faune, etc. ainsi que les réserves du programme Man and the Biosphere (MAB) de l'Unesco.

7 GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

7.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Mettre en œuvre des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, conformément au Code AFEP-MEDEF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amendement de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration pour se conformer aux bonnes pratiques et au Code AFEP-MEDEF révisé ■ Nomination d'un représentant des salariés au sein du Comité des Rémunérations 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ● Compléter la cartographie des risques du Groupe afin d'y inclure en 2018 des risques industriels supplémentaires, la sécurité des procédés, ainsi que les risques liés au changement climatique ● Mettre à jour le dispositif de gestion de crise du Groupe ● Créer un "panel de parties prenantes" voué à évaluer la stratégie RSE du Groupe en 2019 	Principe 1	ODD 16

En s'engageant à mettre en œuvre une gouvernance exemplaire, Imerys cherche à améliorer continuellement le fonctionnement et le management du Groupe, en respectant les attentes des investisseurs et des autres parties prenantes. Imerys suit les recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées. En février 2017, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration a été mise à jour pour, notamment, tenir compte du Code actualisé

en 2016 et de l'évolution des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise.

En application des nouvelles dispositions de sa charte, le Conseil a désigné, à compter du 1^{er} janvier 2017, un représentant des salariés comme nouveau membre du Comité des Rémunérations.

✓ Pour plus d'informations sur le gouvernement d'entreprise d'Imerys, voir chapitre 3 du Document de Référence 2017.

7.2 CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et autres normes et conventions internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer le système de reporting interne pour mieux signaler les problèmes de non-conformité au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys ■ Rénover le programme de lutte contre la fraude et la corruption du Groupe, en particulier selon les termes de la loi "Sapin II" ■ Rénover et renforcer le programme antitrust du Groupe ■ Mettre en œuvre un nouveau programme de protection des données personnelles, en particulier suite à l'adoption des nouvelles réglementations de l'UE 	Principe 10	ODD 8 ODD 10 ODD 16
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des pratiques d'exploitation équitables <ul style="list-style-type: none"> ● Achever la mise à jour et le déploiement du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et de la démarche RSE du Groupe, y compris le nouveau système d'alerte interne et les programmes de formation des employés. 		

Imerys s'engage à respecter les dispositions de la Charte internationale des droits de l'Homme et des conventions fondamentales de l'OIT : respecter les droits de l'Homme, éviter toute complicité de violation de ces droits, et donner accès à des voies de recours. Ces engagements, ainsi que les politiques et programmes qui favorisent leur mise en œuvre, contribuent à l'ODD 8 [Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous], à l'ODD 10

[Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre] et à l'ODD 16 [Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous].

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys (plus loin mentionné comme "le Code") résume les principes de conduite

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

que tous ses employés, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires sont tenus de respecter. Les principes généraux énoncés dans le Code sont étayés par une série de politiques et de protocoles, s'appliquant à la fois à la conduite de l'entreprise et au comportement individuel de chaque employé. Les sujets couverts par le Code intègrent : la conformité avec les lois et les réglementations, la protection de l'environnement et les droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales et les syndicats, la sécurité et la santé au travail, la diversité et l'égalité, la confidentialité, la prévention des fraudes et de la corruption, la prévention des délits d'initié et des conflits d'intérêts, la protection des actifs du Groupe, une concurrence loyale, la transparence et l'intégrité.

Le Code, ainsi que les politiques et protocoles associés, sont régulièrement examinés et actualisés, pour tenir compte des changements et des évolutions de la réglementation internationale. Dans ce contexte, Imerys a mis en place en 2017 un vaste groupe de travail transverse sur la conformité, supervisé par les membres du Comité Exécutif. Les objectifs de ce groupe étaient doubles : (1) renforcer le programme de conformité du Groupe pour lutter contre la corruption dans tous les pays où il est implanté (en ligne avec la loi "Sapin II" ⁽¹⁾ promulguée fin 2016) ; (2) mettre en place des mesures préventives pour protéger les droits de l'Homme, la santé, la sécurité et l'environnement, au niveau de l'ensemble du Groupe comme de ses chaînes d'approvisionnement (conformément à la nouvelle législation française sur le devoir de vigilance ⁽²⁾). La cartographie des risques du Groupe, comprenant l'identification, l'analyse et les processus de classification de ces risques, est présentée dans le [paragraphe 4.2 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

Suite au programme de conformité 2017, le Code et ses politiques et protocoles d'accompagnement ont été revus pour mieux s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE, et intégrer toutes les nouvelles obligations de transparence et de lutte anticorruption. Un nouveau système d'alerte interne a été conçu, opéré par un tiers qualifié et indépendant, et ouvert à tous les employés et à certaines parties prenantes externes. Ce système, qui doit être finalisé et déployé en 2018, permettra de signaler toute violation

du Code. Des consultations, communications et formations sur la mise à jour du Code se poursuivront, en tant qu'**enjeu RSE prioritaire pour 2018** et pour assurer une conformité totale, à la fois avec la loi Sapin II et la loi sur le devoir de vigilance.

Le département d'audit interne vérifie la conformité avec le Code et les autres politiques et protocoles du Groupe, au moyen d'audits réguliers. En 2017, quatre cas de fraude interne ont été signalés et fait l'objet d'enquêtes, mais sans impacts financiers. Des mesures correctives ont été mises en place. Aucune violation potentielle des droits de l'Homme n'a été signalée ou identifiée dans le Groupe en 2017.

La campagne de contrôle interne par auto-évaluation (ICSA), menée chaque année, s'est concentrée en 2017 sur le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Cette campagne se poursuivra tout au long de l'année 2018, afin d'identifier d'éventuelles failles dans les points de contrôle et de définir des plans d'actions pour y remédier, tel que décrit dans le [paragraphe 4.2 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

En 2017, le Groupe a également renforcé son programme de conformité à la législation antitrust, en révisant sa politique et en initiant des sessions de formation, dont le déploiement devrait se poursuivre en 2018.

En conformité avec la nouvelle réglementation générale de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur en mai 2018, le Groupe a lancé un programme de conformité dans ce domaine, pour passer en revue et cartographier les flux de données Imerys, en s'assurant que les contrôles, notifications et autorisations nécessaires sont mis en place.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-3 du Code de commerce, le rapport sur les paiements supérieurs ou égaux à 100 000 euros, effectués au profit d'autorités gouvernementales, par les entités du Groupe ayant des activités d'exploration, de prospection, de découverte, de développement ou d'extraction de minéraux fera l'objet d'un dépôt au Registre du commerce et sera consultable sur le site internet de l'entreprise (www.imerys.com), dans les délais et conditions prévus par la loi.

(1) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

(2) Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

7.3 GESTION RESPONSABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du <i>Global Compact</i>	ODD des Nations Unies
Exiger des standards de haut niveau en matière sociale, environnementale et de gouvernance, de la part des partenaires et des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer les standards Imerys en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans les contrats fournisseurs supérieurs à 2 millions d'euros de dépenses par division 	Principe 1 Principe 2 Principe 3 Principe 4 Principe 5 Principe 6 Principe 7 Principe 8 Principe 9 Principe 10	ODD 3 ODD 6 ODD 7 ODD 8
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une nouvelle cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, sur la base des évaluations des risques pilotes réalisées en 2017 • Développer et déployer une formation sur les risques ESG à un groupe ciblé de professionnels 		

Imerys considère qu'un haut niveau d'exigence en matière de développement durable est essentiel dans toutes ses opérations. Le Groupe attend de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux mêmes principes que ceux détaillés dans son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

En 2016, Imerys a élaboré et mis en place des standards ESG pour ses fournisseurs. Ces standards s'appuient sur les principes du *Global Compact*, la Charte internationale des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption. En commençant par les fournisseurs représentant plus de 2 millions d'euros d'achats à l'échelle d'une division, le Groupe a exigé une confirmation formelle de conformité à ces standards. À la fin de l'année 2017, ces standards avaient été communiqués à plus de 150 fournisseurs : 70 % ont officiellement accusé réception et confirmé leur conformité, 25 % ont fourni des codes de conduite comparables avec celui d'Imerys, et il a été évalué en interne que les fournisseurs restants ne présentaient que peu de risque de non-conformité avec le Code du Groupe. Imerys considère que la gestion responsable de sa chaîne d'approvisionnement est une priorité majeure, et continuera donc à déployer progressivement ces contrôles de conformité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, afin de contribuer à plusieurs ODD.

Dans le cadre du groupe de travail sur la conformité décrit dans le [paragraphe 7.2 du présent Rapport](#), le Groupe a évalué les risques ESG au sein de sa chaîne d'approvisionnement en se basant sur deux zones géographiques pilotes. L'exercice de cartographie des risques ESG est décrit au [paragraphe 4.2.3 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

Le résultat de cette cartographie détermine le processus interne qui doit être suivi, et qui peut être résumé comme suit :

- (1) Sélection de critères de qualification des fournisseurs tenant compte des éléments ESG ;
- (2) Transmissions des obligations ESG aux fournisseurs (signature du standard ESG fournisseur et/ou clauses spécifiques dans les nouveaux contrats si nécessaire) ;
- (3) Suivi du programme pour en vérifier la conformité, se concentrant en priorité sur les fournisseurs à haut risque ;
- (4) Critères d'engagement/désengagement avec les fournisseurs non conformes ;
- (5) Formation et sensibilisation aux obligations ESG, risques et processus pour les fonctions clés en interne.

En 2017, le Groupe a actualisé ses conditions générales d'achat afin de s'assurer que tous les fournisseurs et leurs sous-traitants se conforment à son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

Pour garantir la validité des revendications faites contre l'un des fournisseurs de la division Additifs de Performance, Imerys a fait appel à une organisation internationale indépendante pour conduire une évaluation sur site de la chaîne logistique de son fournisseur pakistanais de talc en Afghanistan. Les résultats de l'évaluation ont montré que, en raison de changements dans les conditions d'approvisionnement, la conformité de ce fournisseur avec les exigences du Groupe ne pouvait plus être garantie. En conséquence, le Groupe a mis fin aux achats en question, qui représentent moins de 1 % de ses ventes de talc, et une autre source d'approvisionnement a été trouvée.

Imerys a également mené en 2017 une série de sessions d'information et d'ateliers sur les achats. Dans le contexte de la transformation de la fonction Achats du Groupe, elles ont été l'occasion de sensibiliser les professionnels des achats aux risques et obligations spécifiques dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement globale du Groupe.

8 MÉTHODOLOGIES DE REPORTING

8.1 MÉTHODES ET PROTOCOLES

La politique de reporting d'Imerys se conforme à la loi française dite "Grenelle II" et autres obligations applicables en France. La stratégie RSE du Groupe et son approche du reporting s'appuient sur plusieurs cadres de référence : les directives de la *Global Reporting Initiative* (GRI) (options de base), le *Global Compact*, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE, la norme ISO 26000 et les conventions fondamentales de l'OIT.

Le reporting RSE du Groupe couvre toutes les activités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel. Le Groupe a élaboré des protocoles et directives pour réglementer, dans tous ses sites, la collecte des informations sur les ressources humaines, la santé et la sécurité, l'environnement et l'énergie.

Le Groupe a également structuré les procédures de consolidation et de contrôle qualité des données, afin d'assurer la fiabilité et

le caractère vérifiable du reporting, incluant plusieurs séries de pointages internes. Aux termes des obligations réglementaires issues de la loi "Grenelle II", le Groupe fait appel à une tierce partie pour vérifier son reporting RSE et son état de conformité. Le cabinet Deloitte a assuré ces services pour le reporting 2017 et a publié ses conclusions dans un rapport présenté dans le [paragraphe 9.1 du présent document](#).

Le tableau de correspondance pour chacun des 42 éléments de "Grenelle II" est présenté au [paragraphe 9.2 du présent Rapport](#).

✓ Pour des informations détaillées sur les sujets, la fréquence, la portée et les systèmes de collecte du reporting du Groupe, voir les principes de reporting 2017 sur "[Group CSR Reporting Methodologies 2017](#)" www.imerys.com.

8.2 RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Les indicateurs clés de performance (KPI) de la démarche RSE d'Imerys ont été définis et progressivement ajustés pour prendre en compte les standards internationaux et les réglementations mentionnés plus haut. Le tableau ci-dessous regroupe les données des trois dernières années (2015-2017). Sauf mention contraire, le périmètre de chaque catégorie est celui du Groupe.

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI
Responsabilité sociale						
Santé et sécurité						
Décès	Décès – Salariés Imerys	#	0	1	1	403-2
	Décès – Autres employés ⁽¹⁾	#	1	0	0	403-2
Accidents invalidants ⁽²⁾	Accidents invalidants – Salariés Imerys	#	3	2	2	403-2
	Accidents invalidants – Autres employés	#	0	0	2	403-2
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail ⁽³⁾	Salariés Imerys	/	1,52	1,35	1,27	403-2
	Autres employés	/	1,17	1,40	1,38	403-2
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	1,42	1,36	1,30	403-2
Total des incidents à enregistrer ⁽⁴⁾	Salariés Imerys	/	5,23	5,00	5,80	403-2
	Autres employés	/	5,05	4,42	4,30	403-2
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	5,17	4,82	5,36	403-2
Taux de gravité ⁽⁵⁾	Salariés Imerys	/	0,09	0,09	0,11	403-2
	Autres employés	/	0,05	0,06	0,06	403-2
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	0,08	0,08	0,10	403-2
Maladies professionnelles	Maladies professionnelles avec arrêt de travail	#	2	2	7	403-2
	Maladies professionnelles sans arrêt de travail	#	6	7	6	403-2
Systèmes de gestion de la qualité	Pourcentage de sites certifiés ISO 9001 ou ayant un système de gestion de la qualité	%	70	70	84	103-2

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

MÉTHODOLOGIES DE REPORTING

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI	
Ressources humaines							
Main-d'œuvre	Effectif total en fin d'année	#	18 359	15 697	16 130		
	Effectifs permanents	#	17 381	15 003	15 356	102-8	
	Contrats à durée déterminée	#	978	694	774	102-8	
	Employés par zone géographique – Europe	#	9 421	8 006	8 174	102-8	
	dont France	#	3 183	2 641	2 664	102-8	
	Employés par zone géographique – Amériques	#	4 419	4 234	4 261	102-8	
	Employés par zone géographique – Asie-Pacifique	#	3 801	2 875	3 076	102-8	
	Employés par zone géographique – Afrique & Moyen-Orient	#	718	582	619	102-8	
	Employés par fonction – Opérations/Production/ Fabrication	#	12 214	10 316	10 558		
	Employés par fonction – Logistique/Achats	#	827	700	729		
	Employés par fonction – R&D/Géologie	#	792	673	709		
	Employés par fonction – Ventes et Marketing	#	1 647	1 472	1 533		
	Employés par fonction – Support et Administration	#	2 880	2 537	2 571		
	Employés par secteur d'activité – Énergie et Spécialités	#	4 990	4 798	4 870		
	Employés par secteur d'activité – Filtration et Additifs de Performance	#	4 263	3 665	3 925		
	Employés par secteur d'activité – Céramiques	#	4 285	4 298	4 278		
	Employés par secteur d'activité – Minéraux haute résistance	#	4 400	2 588	2 728		
	Holding	#	421	353	329		
	Embauche et relations de travail	Nouvelles embauches	#	1 717	1 290	1 109	401-1
		Taux de rotation du personnel ⁽⁶⁾	%	5,8	5,2	4,1	401-1
Évolution nette de l'effectif permanent (hors effet de périmètre)		#	0	(416)			
Évolution nette des contrats à durée déterminée (hors effet de périmètre)		#	186	(9)			
Fusions/Acquisitions – Cessions		#	2 476	(8)			
Évolution de l'effectif déclaré		#	2 662	(433)			
Heures de travail perdues pour fait de grève		Heures	12 828	35 167	352		
Taux d'absentéisme		%	2,78	2,81	2,78	403-2	
Nombre de projets éducatifs pour aider les salariés, leur famille ou les membres de la communauté en cas de maladie grave		/	NA	12	18		
Nombre d'employés ayant bénéficié d'une formation au moins une fois dans l'année		#	13 166	12 428	12 332		
Heures de formation		Heures	341 927	293 191	260 941	404-1	
Diversité		Pourcentage de femmes salariées	%	17,5	17,1	17	405-1
	Pourcentage de femmes aux postes de direction	%	14,4	16,5	17,0	405-1	
	Nombre d'employés en situation de handicap	#	242	213	220	405-1	
	Pourcentage de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	1,32	1,36	1,36	405-1	
Communautés							
	Pourcentage de sites disposant d'un plan d'action formel pour évaluer l'impact de leurs opérations sur les communautés locales	%	88	83	73	413-1	

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

MÉTHODOLOGIES DE REPORTING

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI
Droits de l'Homme						
Droits de l'Homme	Nombre total de cas de discrimination avérés	#	0	0	0	406-1
	Pourcentage d'employés relevant d'un accord de négociation collective	%	68	69 ⁽⁷⁾	69	
	Nombre de violations des droits de l'Homme signalées	#	0	0	0	412-1
Gestion de l'environnement						
Gestion responsable de l'environnement						
Systèmes de management environnemental	Pourcentage de sites disposant d'un SME ⁽⁸⁾	%	100	100	100	103
	Sites certifiés ISO 14001 ou EMAS ⁽⁹⁾	#	114	105	106	103
	Sites s'appuyant sur les 8 piliers du SME Imerys	#	156	145	147	103
Incidents environnementaux et inspections réglementaires	Nombre d'incidents environnementaux	#	11	7	17	
	Nombre de poursuites	#	6	12	13	
	Montant des amendes	Euros	148 868	346 402	67 568	
Énergie et émissions						
Énergie	Consommation totale d'énergie	Tj	36 932	33 041	33 154	302-1
	Gaz naturel	%	45,8	47,7	45,5	
	Autres combustibles fossiles	%	21,7	18,6	22,0	
	Biomasse	%	2,3	3,1	2,7	
	Électricité (nette), vapeur, eau chaude	%	30,2	30,6	29,8	
	Efficacité énergétique (base 100 en 2014)	%	- 4,3	- 3,8	- 1,3	
Émissions de carbone	Émissions de CO ₂ de Scope 1	Kt éq. Co ₂	2 018	1 738	1 725	305-1
	Émissions de CO ₂ de Scope 2	Kt éq. Co ₂	1 161	1 056	1 056	305-2
	Émissions totales de CO ₂	Kt éq. Co ₂	3 179	2 769	2 726	
	Émissions de CO ₂ dues à l'énergie (hors biomasse)	%	83,0	83,2	87,5	
	Émissions de CO ₂ dues aux procédés	%	14,0	12,9	10,9	
	Émissions de CO ₂ dues à la biomasse	%	3,0	3,9	3,4	
	Efficacité carbone (base 100 en 2014)	%	- 6	- 5,1	- 1,5	305-5
Autres émissions	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Tonnes	5 494	4 088	4 767	305-7
	Oxyde d'azote (NO _x)	Tonnes	6 503	5 828	6 068	305-7
Gestion des ressources						
Déchets	Quantité totale de déchets industriels produits	Tonnes	250 014	213 421	203 607	306-1
	Déchets industriels dangereux non recyclés	Tonnes	1 907	1 734	1 480	306-2
	Déchets industriels dangereux recyclés	Tonnes	1 764	1 641	1 910	306-2
	Déchets industriels non dangereux non recyclés	Tonnes	92 704	78 538	81 612	306-2
	Déchets industriels non dangereux recyclés	Tonnes	155 647	131 508	118 606	306-2
Gestion de l'eau						
	Quantité totale de prélèvements en eau	M de litres	45 441	38 910	40 046	303-1
	Eau provenant de fournisseurs d'eau	%	11,4	11,0	10,4	303-1
	Eau prélevée dans les eaux souterraines	%	54,0	57,1	53,5	303-1
	Eau prélevée dans les eaux de surface	%	28,8	25,3	28,8	303-1
	Eau provenant d'autres sources ⁽¹⁰⁾	%	5,8	6,7	7,3	303-1
	Nombre de sites situés dans des zones arides	#	19	19	19	303-2
	Quantité totale d'eau recyclée	M de litres	44 392	43 293	40 483	303-3
	Sites utilisant de l'eau recyclée	#	62	61	68	303-3

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI
Biodiversité et réhabilitation des mines et des sols						
	Surfaces affectées par les activités minières du Groupe ⁽¹¹⁾	Hectares	2 078	2 166	2 187	
	Surfaces réhabilitées ⁽¹¹⁾	Hectares	1 173	1 216	1 197	304-3
	Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité d'une zone riche en biodiversité	#	31	31	35	304-1
	Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité d'une zone riche en biodiversité disposant d'un plan de gestion de la biodiversité	#	30	18	10	103-1
Gouvernance, éthique et conformité						
Gouvernance d'entreprise et éthique des affaires	Pourcentage de membres indépendants au Conseil d'Administration	%	46,7	46,7	44,4	405-1
	Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration	%	40	40	38,9	405-1

(1) Salariés d'une entreprise sous contrat avec Imerys, chargés d'une opération particulière sur site ou fournissant un service.

(2) Un "accident invalidant" se réfère à un accident grave ayant des conséquences permanentes pour la victime, par exemple entraînant une amputation ou un handicap.

(3) Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (AAT) = (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

(4) Taux total d'incidents enregistrables (TRIR) = (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

(5) Taux de gravité = (nombre de jours perdus x 1 000) / nombre d'heures travaillées

(6) Le taux de rotation correspond au nombre annuel de départs volontaires et cessations d'emploi pour autres motifs, rapporté à l'effectif moyen de l'année (salariés permanents).

(7) L'enquête sur la couverture de la négociation collective est conduite tous les deux ans. Le résultat se réfère à l'enquête de 2015.

(8) Système de management environnemental. Sont exclus les sites cédés ou fermés ainsi que les sites acquis ou construits durant la période de reporting.

(9) Système de management environnemental et d'audit (norme européenne).

(10) Eau provenant de sources autres que les fournisseurs d'eau, les eaux souterraines ou les eaux de surface (par exemple collecte d'eau de pluie ou eau provenant de clients).

(11) Les deux indicateurs relatifs à l'utilisation des sols s'appliquent uniquement aux exploitations minières à ciel ouvert en Europe occidentale.

9 ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE

9.1 ATTESTATION D'EXHAUSTIVITÉ ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes d'Imerys SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables, le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et février 2018 pour une durée d'environ sept semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « 5.8 Méthodologies de reporting » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de Développement Durable et des bonnes pratiques sectorielles.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 15 % des effectifs et entre 24 % et 31 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2018

L'un des Commissaires aux comptes,

DELOITTE & ASSOCIÉS

Frédéric GOURD

Associé

Olivier JAN

Associé Développement Durable

(3) Informations quantitatives sociales vérifiées : Effectif total au 31 décembre, Recrutements externes, Licenciements (économiques et non économiques), Départs volontaires, retraites et autres causes de départs, Taux de turnover, % des salariés d'Imerys entrant dans le champ d'un accord collectif de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux, Nombre de décès (salariés Imerys & autres employés), Taux de fréquence (salariés Imerys & autres employés), Taux de gravité (salariés Imerys & autres employés), Nombre de maladies professionnelles.

Informations quantitatives environnementales vérifiées : Nombre de sites d'Imerys disposant d'un SME, Émissions dans l'air d'oxyde de soufre (SO₂), Émissions dans l'air d'oxyde d'azote (NO_x), Production de déchets industriels (dangereux et non dangereux), Part des déchets recyclés, Prélèvement total d'eau, Consommation totale d'énergie, Émissions totales de CO₂ (Scopes 1, 2 et 3).

Informations qualitatives sociales, environnementales et sociétales : Politique Ressources Humaines et Domaines clés d'intervention, Politique générale de santé-sécurité, Politique de liberté syndicale et droit aux négociations collectives, Respect des conventions fondamentales de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mesures prises pour se prévenir des risques de travail forcé, Mesures prises pour se prévenir des risques de travail des enfants, Politique de prévention des risques environnementaux, Politique de gestion de l'eau dans les zones de stress hydrique, Biodiversité et Réhabilitation, Relations avec le voisinage des sites, Engagements auprès des parties prenantes, Politique anti-fraude et corruption, Engagement auprès des fournisseurs en faveur des droits de l'homme.

(4) Sites concernés par des tests de détails : Belgique (Carbonates EMEA – Lixhe PAP), Chine (Imerys Fused Minerals Yingkou Co., Ltd.), États-Unis (Imerys Carbonates Sylacauga, Imerys Oilfield Solution - Wrens Facility, IRM Andersonville, Sandersville Deepstep Road plant), France (Imerys TC Saint Germer, Imerys TC Sainte-Foy-l'Argentière), Grèce (Milos GR Total), Indonésie (Calderys Indonesia - PT Indoporlen), Royaume-Uni (IML – UKKP).

9.2 TABLEAU DE CORRESPONDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS "GRENELLE II"

1) Informations sociales		Pages
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	133
	Embauches et licenciements	134
	Rémunérations et leur évolution	134
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	133
	Absentéisme	151
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et la négociation avec celui-ci	135
	Bilan des accords collectifs et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise et sur les conditions de travail des salariés	133
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	129
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	133
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	129-131
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation	134
	Nombre total d'heures de formation	135
Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	132 ; 136
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap	132 ; 136
	Politique de lutte contre les discriminations	132 ; 136
Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT relatives à...	la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective	133
	l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	133 ; 136
	l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	132 ; 133
	l'abolition effective du travail des enfants	132 ; 133
2) Informations environnementales		
Politique générale en matière d'environnement	Organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	138
	Actions de formation et d'information des salariés sur la protection de l'environnement	135
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	138
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à l'entreprise dans un litige en cours	212 ; 236
Pollution	Mesures de prévention, de réduction ou de compensation de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement	138-143
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	127 ; 138
Économie circulaire – Mesures de prévention et recyclage des déchets	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation ou toute autre mesure de valorisation et d'élimination des déchets	143-144
	Actions contre le gaspillage alimentaire	144
Économie circulaire – Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	144-145
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	143
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	139-140
	Utilisation des sols	146
Changement climatique	Quantités significatives d'émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de l'entreprise, notamment au travers de l'utilisation des biens et services qu'elle produit	140-143
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	127 ; 141
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	146

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE

3) Informations sociétales		Pages
Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise	En matière d'emploi local et de développement régional	126 ;137
	Sur les communautés riveraines et locales	126 ;137
Relations avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	126
	Actions de partenariat ou de mécénat	137
Sous-traitance et fournisseurs	Intégration des critères sociaux et environnementaux dans la politique d'achat	130 ; 148-149
	Importance de la sous-traitance et prise en compte, dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	130 ; 148-149
Pratiques équitables	Actions menées pour prévenir la corruption	147-149
	Mesures mises en œuvre pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs	132
Autres actions en faveur des droits de l'Homme		133

CONTACT IMERYS

Communication Financière

Par téléphone au + 33 (0)1 49 55 66 55

Par télécopie au + 33 (0)1 49 55 63 98

Par e-mail à : actionnaires@imerys.com

Par courrier : Imerys

Communication Financière

43 quai de Grenelle

75015 Paris

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié PEFC®
sur un papier certifié PEFC® mixte et contenant des pigments Imerys.
Crédits photographiques : Photothèque Imerys, iStock, Gettyimages/Jasmin Merdan

Conception et réalisation : **côté**corp. Tél. : + 33 (0)1 55 32 29 74

43 quai de Grenelle, F - 75015 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 49 55 63 00
Télécopie : + 33 (0)1 49 55 63 01

www.imerys.com

TRANSFORM TO PERFORM
Transformer pour valoriser

Imerys - Société anonyme
au capital social de 159 208 570 euros
RCS Paris 562 008 151

